PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes des Coëvrons



Modification n°3

Version pour approbation en Conseil Communautaire le 29/09/2026

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
PARTIE 1 : NOTICE DE PRESENTATION 4
Choix de la procédure 5
Objet de la procédure 5
Justification du choix de la procédure 5
La concertation 6
Modification des changements de destination 7
Contexte 7
Tableau récapitulatif des bâtiments identifiés pour changements de destination maintenus et supprimés suite aux avis PPA et à l'enquête publique 10
Création d'un atlas des changements de destination dans les annexes du PLUi 17
PARTIE 2 : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE 18
Résume non technique 19
Présentation générale 19
Méthode d'évaluation environnementale 20
Articulation de la procédure avec les documents cadres 20
Etat initial de l'environnement 21
Evaluation des incidences des modifications de droit commun du PLUi sur l'environnement et mesures envisagées 22
Analyse des incidences de la procédure sur les sites Natura 2000 23
Critères, indicateurs et modalités de suivi 24
Présentation générale 25
Document et territoire concerné par l'évaluation environnementale 25
Objet des modifications de droit commun n°3 26
Méthodologie de l'évaluation environnementale 27
Articulation des modifications de droit commun du PLUi avec les documents cadres 28
Etat initial de l'environnement 37
Analyse des incidences de la modification 42
Pré-analyse des incidences 42
A. Ajout des changements de destination 42
Incidences cumulées de la modification 47
Incidences cumulées sur la ressource en eau 47
Incidences de la procédure sur les sites Natura 2000 49
Critères, indicateurs et modalités de suivi 55
Annexes 59



1

PARTIE 1 : NOTICE DE PRESENTATION

Choix de la procédure

Objet de la procédure

Le territoire de la Communauté de Communes des Coëvrons est doté d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 12 mars 2020. Il a été mis en compatibilité le 14 décembre 2021, le 19 septembre 2022 et le 23 mars 2025, puis modifié le 29 novembre 2022, le 31 janvier 2023 et le 16 avril 2024 avec une modification simplifiée.

Le PLUi est un document évolutif qui doit s'adapter aux modifications des textes législatifs et réglementaires, ainsi qu'aux projets d'aménagement et de constructions que souhaitent développer les communes afin de mettre en œuvre leurs projets de territoire.

La présente procédure, prescrite par délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2024, vise à mettre en œuvre la modification n°3 du document.

En parallèle, un examen au cas par cas a été réalisé. Ce dernier est annexé au dossier de présentation.

Justification du choix de la procédure

Le présent projet d'adaptation du document d'urbanisme s'inscrit dans le champ d'application de l'article L.153-36 du code de l'urbanisme et donc de la procédure de modification « de droit commun » du document d'urbanisme.

Articles L.153-36 ; L.153-37 et L.153-40 du code de l'urbanisme :

« Sous réserve des cas où une révision s'impose en application de l'article L.153-31, le plan local d'urbanisme est modifié lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune décide de modifier le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation ou le programme d'orientations et d'actions.

[…]

La procédure de modification est engagée à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale ou du maire qui établit le projet de modification.

[…]

Avant l'ouverture de l'enquête publique ou avant la mise à disposition du public du projet, le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou le maire notifie le projet de modification aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 »

Article L.153-31 du code de l'urbanisme :

« Le plan local d'urbanisme est révisé lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune décide :

1° Soit de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;

2° Soit de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;

3° Soit de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

4° Soit d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les neuf ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier »

La modification envisagée porte sur la liste des changements de destination (ajouts et suppressions).

Cette dernière :

- Ne porte pas atteinte aux orientations définies par le PADD ;
- Ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- Ne réduit pas une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.
- La modification de droit commun est donc retenue.

La concertation

Conformément aux exigences du code de l'urbanisme, la présente procédure fera l'objet d'une enquête publique.
Le projet sera également soumis à avis des personnes publiques associées (article L 153-40 du code de l'urbanisme).

Modification des changements de destination

Contexte

Lors de l'approbation du PLUi en 2020, des bâtiments pouvant changer de destination ont été identifiés sur le plan de zonage par un figuré ponctuel. Depuis l'approbation, les élus ont affiné l'inventaire de ces bâtiments et dans le cadre de cette modification du PLUi, des compléments sont ajoutés au plan de zonage. En effet, certaines communes n'avaient quasiment pas de changements de destinations identifiés lors de l'élaboration et cette modification vient « rattraper » ce retard.

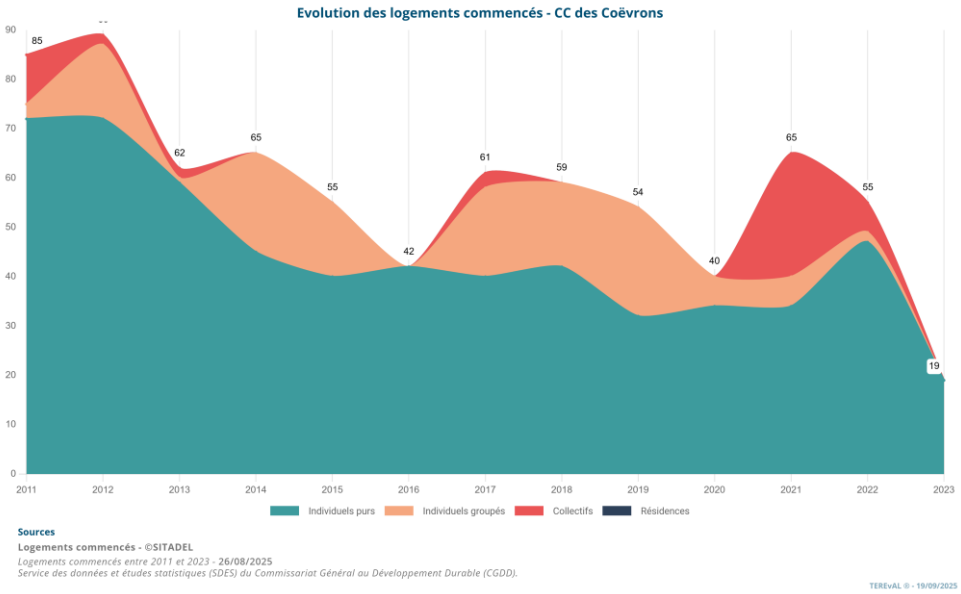
Le repérage complémentaire de ces bâtiments répond à un double objectif pour la Communauté de communes des Coëvrons :

- Protéger le patrimoine bâti local ;
- Mettre en valeur ce patrimoine en autorisant le changement de destination du bâti agricole.

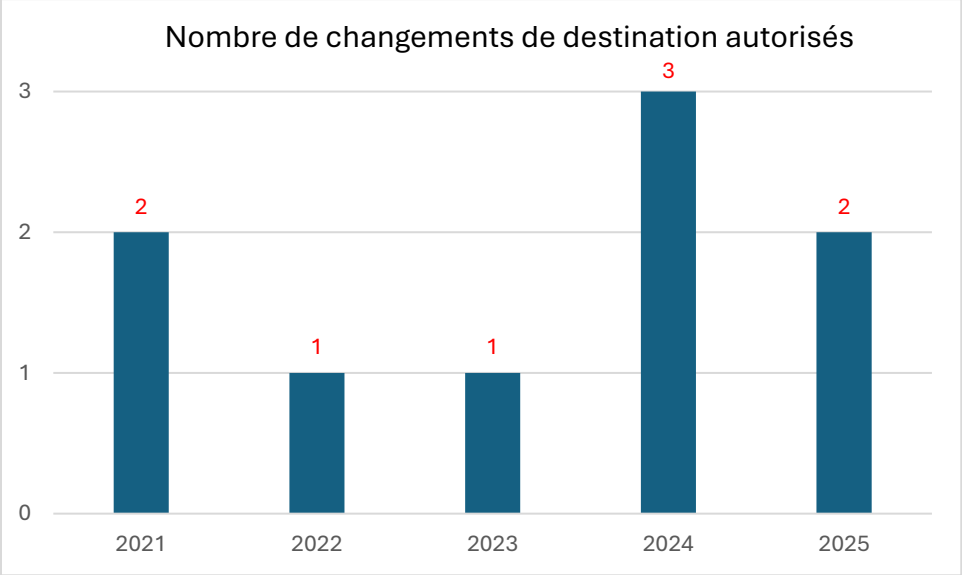
De plus, ce sont des travaux qui n'impactent pas la consommation d'espaces naturels et agricoles puisqu'ils consistent à réutiliser du bâti déjà existant.

Cette modification répond ainsi à l'objectif du PADD qui tend à *« participer auprès des acteurs compétents aux réflexions qui émergent sur le devenir des bâtiments agricoles abandonnées et/ou dégradés. Les règles d'urbanisme en matière de changement de destination ne devront pas accroitre cette problématique mais au contraire participer à un renouveau des espaces ruraux. » (axe 3 Dynamiser le bassin économique des Coëvrons)*

Par ailleurs, l'ajout de ces nouveaux bâtiments pouvant changer de destination vers de l'habitat ne vient pas compromettre la trajectoire de production de logement fixée dans le PADD. En effet, celui-ci vise un objectif de construction et de remise sur le marché de 1 450 logements soit 145 logements/an sur dix ans. Cependant, les dernières données disponibles via SITADEL (voir graphique) montrent que la production de logement est nettement en deçà des prévisions, le rythme annuel moyen de production de ces 13 dernières années s'établissant à 59 logements / an et connait un ralentissement. Ce ralentissement peut s'explique par des facteurs exogènes tels que l'augmentation des coûts de construction.



L'identification de 466 nouveaux bâtiments pouvant changer de destination vers l'habitat vient ainsi contribuer à se rapprocher des objectifs fixés dans le PADD. Par ailleurs, le nombre de nouveaux changements de destination peut être relativisé dans la mesure où d'après le service urbanisme des Coëvrons, seulement 9 changements de destination ont été autorisés entre 2021 et 2025, sur les 475 qui étaient identifiés (environ 2 %).



Source : autorisations d'urbanisme- CC Les Coevrons

Afin de compléter l'inventaire, les élus se sont attachés à respecter strictement les critères d'identification définis dans le cadre de l'élaboration du PLUi (en lien avec les critères définis par la CDPENAF) :

- que le changement de destination soit à destination d'habitation uniquement,
- que l'emprise au sol avant changement de destination de la construction ne soit pas inférieure à 80 m² à la date d'approbation du PLUi,
- que la construction présente une certaine qualité architecturale et ne soit pas exclusivement constitué de matériaux de fortune ou de récupération,
- que le bâtiment ne soit pas inclus dans un périmètre sanitaire.

Pour rappel, le changement de destination ou le passage d'une destination à une autre, avec ou sans travaux, nécessite le dépôt d'une autorisation d'urbanisme. Le changement de destination d'un bâtiment ou partie de bâtiment désigné par le PLUi est alors soumis à l'avis conforme de la Commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (CDPENAF) ou de la CDNPS pour les bâtiments situés en zones naturelles.

Par ailleurs, suite aux différents avis des personnes publiques associées, la CC des Coevrons a supprimé l'identification de 84 bâtiments pouvant changer de destination.

Ainsi, l'ensemble la communauté de communes, souhaite, avec cette modification, ajouter **466 nouveaux changements de destination** au PLUi aux 475 identifiés actuellement.

Tableau récapitulatif des bâtiments identifiés pour changements de destination maintenus et supprimés suite aux avis PPA et à l'enquête publique

Commune	Lieu dit	citadia_id	Maintien ou suppression	Justification
Assé-le-Bérenger	Les Noës	53010-06	MAINTIEN	
Assé-le-Bérenger	La Mare Noire	53010-02	MAINTIEN	pas un siège d'exploitation
Assé-le-Bérenger	Les Roisneaux	53010-23	MAINTIEN	
Assé-le-Bérenger	Le Pâtis	53010-15	MAINTIEN	
Assé-le-Bérenger	La Mare Noire	53010-01	MAINTIEN	pas un siège d'exploitation
Assé-le-Bérenger	L'aunay	53010-11	MAINTIEN	
Assé-le-Bérenger	La Butte	53010-05	MAINTIEN	
Assé-le-Bérenger	Le Pâtis	53010-16	MAINTIEN	
Assé-le-Bérenger	La Butte	53010-04	MAINTIEN	
Assé-le-Bérenger	Le Coquereuil	53010-03	MAINTIEN	selon commune à plus de 250 du centre du siège
Assé-le-Bérenger	La Pantinière	53010-08	SUPPRESSION	AZI
Assé-le-Bérenger	L'Aunay	53010-12	MODIFICATION	travaux réalisés par le syndicat de bassin pour améliorer l'évacuation des eaux
Assé-le-Bérenger	Les Galinières	53010-21	MAINTIEN	
Assé-le-Bérenger	Les Plaçais	53010-26	MAINTIEN	Pas dans un AZI
Assé-le-Bérenger	La Pinsonnière	53010-28	MAINTIEN	
Assé-le-Bérenger	Les Noës	53010-07	MAINTIEN	
Assé-le-Bérenger	La Pantinière	53010-09	MAINTIEN	pas dans AZI
Assé-le-Bérenger	Roupeyroux	53010-18	MAINTIEN	
Assé-le-Bérenger	La Rue Dorée	53010-22	MAINTIEN	pas un siège d'exploitation
Assé-le-Bérenger	Les Galinières	53010-20	MAINTIEN	
Assé-le-Bérenger	Les Roinnaux	53010-24	MAINTIEN	
Assé-le-Bérenger	Le Moulin De L'aunay	53010-13	MAINTIEN	travaux réalisés par le syndicat de bassin pour améliorer l'évacuation des eaux
Assé-le-Bérenger	Roupeyroux	53010-17	MAINTIEN	
Assé-le-Bérenger	Les Galinières	53010-19	MAINTIEN	
Assé-le-Bérenger	La Pinsonnière	53010-27	SUPPRESSION	pas de qualité architecturale
Bais	Vaution	53016-10	SUPPRESSION	déjà une maison d'habitation
Bais	La Minottière	53016-08	MAINTIEN	
Bais	Vaugroux	53016-09	MAINTIEN	
Bais	Préhoudré	53016-12	MAINTIEN	
Bais	La Chevalerie	53016-16	MODIFICATION	Le bâtiment fléché n'était pas le bon
Bais	La Gandaisière	53016-11	MAINTIEN	
Bais	La Colouzière	53016-07	MAINTIEN	
Bais	Le Moulin Du Haut	53016-05	MAINTIEN	entouré parr la servitude mais pas dedans
Bais	La Boulaie Sud	53016-18	MAINTIEN	
Bais	Courbault	53016-13	SUPPRESSION	déjà une maison d'habitation
Bais	Courbault	53016-14	MAINTIEN	pas dans AZI
Bais	La Boulaie Sud	53016-17	MAINTIEN	
Bais	La Marmionnière	53016-15	MAINTIEN	
Bais	Jeune	53016-06	MAINTIEN	
Bais	Le Vaublin	53016-02	MAINTIEN	
Bais	La Roche	53016-01	MAINTIEN	bien la partie droite de la maison
Bais	Le Clou Neuf	53016-04	MAINTIEN	
Blandouet-Saint Jean	La Gauterie	53228-13	MAINTIEN	
Blandouet-Saint Jean	La Raudière	53228-17	MAINTIEN	
Blandouet-Saint Jean	Le Grand Moulin Aux Moines	53228-21	SUPPRESSION	AZI
Blandouet-Saint Jean	Le Grand Moulin Aux Moines	53228-20	SUPPRESSION	AZI
Blandouet-Saint Jean	La Petite Maison Neuve	53228-01	SUPPRESSION	pas de qualité architecturale
Blandouet-Saint Jean	Le Grand Moulin Aux Moines	53228-22	SUPPRESSION	AZI
Blandouet-Saint Jean	La Baforière	53228-09	SUPPRESSION	déjà identifiée sur le PLUi
Blandouet-Saint Jean	Les Landes	53228-08	MAINTIEN	
Blandouet-Saint Jean	La Giroudière	53228-15	SUPPRESSION	déjà identifiée sur le PLUi
Blandouet-Saint Jean	La Rivière	53228-11	SUPPRESSION	AZI
Blandouet-Saint Jean	La Petite Mahottière	53228-03	MAINTIEN	
Blandouet-Saint Jean	La Haute Mancellière	53228-07	MAINTIEN	
Blandouet-Saint Jean	La Boucherie	53228-18	MAINTIEN	
Blandouet-Saint Jean	La Boucherie	53228-19	SUPPRESSION	déjà identifiée sur le PLUi
Blandouet-Saint Jean	Le Petit Peloye	53228-06	MAINTIEN	
Blandouet-Saint Jean	La Buisarderie	53228-02	SUPPRESSION	déjà identifiée sur le PLUi
Blandouet-Saint Jean	La Baforière	53228-10	SUPPRESSION	déjà identifiée sur le PLUi
Blandouet-Saint Jean	Launay Richard	53228-14	SUPPRESSION	déjà identifiée sur le PLUi
Blandouet-Saint Jean	Les Bignons	53228-04	MAINTIEN	
Blandouet-Saint Jean	La Bréviraie	53228-12	MAINTIEN	

Blandouet-Saint Jean	Les Bignons	53228-05	SUPPRESSION	déjà identifiée sur le PLUi
Blandouet-Saint Jean	Le Bas Cimetière	53228-16	MAINTIEN	
Brée	Véloché	53043-10	MAINTIEN	plus un site d'exploitation
Brée	Les Grandes Haies	53043-16	MAINTIEN	plus un site d'exploitation
Brée	Les Bourbes	53043-12	MAINTIEN	
Brée	La Ballerie	53043-05	MAINTIEN	
Brée	La Blanchardière	53043-02	MAINTIEN	
Brée	Les Bourbes	53043-13	MAINTIEN	
Brée	Le Haut Hiéray	53043-14	MAINTIEN	
Brée	La Fortinière	53249-35	MAINTIEN	
Brée	Véloché	53043-09	MAINTIEN	plus un site d'exploitation
Brée	La Maison Rouge	53043-01	MODIFICATION	Le bâtiment fléché n'était pas le bon
Brée	La Ballerie	53043-06	MAINTIEN	
Brée	La Béhèrie	53043-11	MAINTIEN	
Brée	Le Haut Hiéray	53043-15	MAINTIEN	
Brée	Véloché	53043-08	MAINTIEN	plus un site d'exploitation
Champgenéteux	La Boulerie	53053-19	MAINTIEN	
Champgenéteux	La Guichousière	53053-08	MAINTIEN	
Champgenéteux	Les Orières	53053-10	SUPPRESSION	déjà une maison d'habitation
Champgenéteux	Les Orières	53053-09	MAINTIEN	
Champgenéteux	Les Beuchetières	53053-04	MAINTIEN	
Champgenéteux	La Pinçonnière	53053-22	MAINTIEN	
Champgenéteux	La Taupinière	53053-11	SUPPRESSION	déjà une maison d'habitation
Champgenéteux	Bonne Fontaine	53053-12	MAINTIEN	
Champgenéteux	Courceron	53053-18	MAINTIEN	
Champgenéteux	La Cressonière	53053-05	MAINTIEN	
Champgenéteux	Le Veau	53053-01	MAINTIEN	pas un siège d'exploitation
Champgenéteux	La Cressonière	53053-06	MAINTIEN	
Champgenéteux	La Touzelière	53053-16	MAINTIEN	
Champgenéteux	La Pinçonnière	53053-21	MAINTIEN	
Champgenéteux	Le Veau	53053-02	MAINTIEN	pas un siège d'exploitation
Champgenéteux	La Turmelière	53053-03	MAINTIEN	
Champgenéteux	La Corbinière	53053-15	SUPPRESSION	déjà une maison d'habitation
Champgenéteux	La Redonnière	53053-14	MAINTIEN	
Champgenéteux	La Redonnière	53053-13	MAINTIEN	
Champgenéteux	La Barillère	53053-23	MAINTIEN	plus un site d'exploitation
Champgenéteux	La Goujonnière	53053-17	MAINTIEN	
Évron	La Motte	53097-01	MAINTIEN	pas un siège d'exploitation
Évron	La Perrardière	53097-03	MAINTIEN	
Évron	La Motte	53097-05	MAINTIEN	pas un siège d'exploitation
Évron	Les Petite Loges	53097-04	MAINTIEN	
Évron	La Perrardière	53097-02	MAINTIEN	
Évron	La Juguerie	53120-31	MAINTIEN	
Gesnes	La Motte	53105-01	MAINTIEN	
Hambers	Le Portail	53113-02	MAINTIEN	
Hambers	La Rouzière	53113-01	MODIFICATION	Mauvais bâtiment cadastré
Izé	La Basse Chasserie	53120-19	MAINTIEN	
Izé	Jenny	53120-22	MAINTIEN	
Izé	Courteron	53120-25	MAINTIEN	
Izé	La Goulière	53120-16	MAINTIEN	
Izé	La Juliennière	53249-151	MAINTIEN	
Izé	La Noirerie	53120-13	MAINTIEN	
Izé	L'orière	53120-18	MAINTIEN	
Izé	La Monnerie	53120-07	MAINTIEN	
Izé	La Varie	53120-29	SUPPRESSION	site d'exploitation
Izé	Cordouan	53120-26	MAINTIEN	
Izé	La Noirerie	53120-14	MODIFICATION	modification emplacement
Izé	Les Chasseries	53120-20	MAINTIEN	
Izé	La Chevrie	53120-02	MAINTIEN	
Izé	La Varie	53120-30	MAINTIEN, volonté de la commune	site d'exploitation
Izé	Jenny	53120-21	MAINTIEN	
Izé	La Sourderie	53120-28	MAINTIEN	
Izé	Sainte-thérèse	53120-35	SUPPRESSION	Garage
Izé	Le Biher	53120-10	MAINTIEN	pas dans périmètre site d'exploitation
Izé	Le Bois	53120-32	SUPPRESSION	pas de qualité architecturale
Izé	La Monnerie	53120-08	MAINTIEN	
Izé	La Touche	53120-09	MAINTIEN	
Izé	La Guichardière	53120-17	MAINTIEN	
Izé	La Maison Neuve	53120-01	SUPPRESSION	site d'exploitation
Izé	Les Bouillons	53120-24	MAINTIEN	
Izé	La Coconnière	53120-06	MAINTIEN	
Izé	La Sourderie	53120-33	MAINTIEN	
Izé	Le Biher	53120-11	MAINTIEN	
Izé	La Sauvagère	53120-04	MAINTIEN	
Izé	La Goulière	53120-15	MAINTIEN	
Izé	La Sourderie	53120-34	SUPPRESSION	
Izé	Saint-louis	53120-12	MAINTIEN	
Izé	La Frette	53120-03	MAINTIEN	pas un site d'exploitation
Izé	La Gautraie	53120-23	MAINTIEN	
Izé	La Sauvagère	53120-05	MAINTIEN	

Izé	La Goulière	53120-15	MAINTIEN	
Izé	La Sourderie	53120-34	SUPPRESSION	
Izé	Saint-louis	53120-12	MAINTIEN	
Izé	La Frette	53120-03	MAINTIEN	pas un site d'exploitation
Izé	La Gautraie	53120-23	MAINTIEN	
Izé	La Sauvagère	53120-05	MAINTIEN	
La Bazouge-des-Alleux	Les Orgeries	53023-08	SUPPRESSION	déjà identifiée sur le PLUi
La Bazouge-des-Alleux	Villermangé	53023-02	MAINTIEN	
La Bazouge-des-Alleux	Villermangé	53023-01	MAINTIEN	
La Bazouge-des-Alleux	Le Petit Ligneul	53023-04	SUPPRESSION	déjà identifiée sur le PLUi
La Bazouge-des-Alleux	La Reinière	53023-05	MAINTIEN	
La Bazouge-des-Alleux	Les Orgeries	53023-07	SUPPRESSION	déjà identifiée sur le PLUi
La Bazouge-des-Alleux	La Bazouge-des-alleux	53023-11	MAINTIEN	
La Bazouge-des-Alleux	L'oisillière	53023-09	SUPPRESSION	site d'exploitation
La Bazouge-des-Alleux	Villermangé	53023-03	MAINTIEN	
La Bazouge-des-Alleux	Les Couralières	53023-10	MAINTIEN	pas un site d'exploitation
La Chapelle-Rainsouin	Les Érablais	53059-07	MAINTIEN	
La Chapelle-Rainsouin	La Futaie	53059-09	MAINTIEN	
La Chapelle-Rainsouin	La Barrie	53059-11	MAINTIEN	
La Chapelle-Rainsouin	La Trouillerie	53059-18	MAINTIEN	
La Chapelle-Rainsouin	Le Prieuré	53059-14	MAINTIEN	
La Chapelle-Rainsouin	Le Haut Pont	53059-15	MAINTIEN	
La Chapelle-Rainsouin	La Basse Marsollière	53059-04	SUPPRESSION	déjà une maison d'habitation
La Chapelle-Rainsouin	La Barre	53059-17	MAINTIEN	
La Chapelle-Rainsouin	La Lande	53059-20	MAINTIEN	
La Chapelle-Rainsouin	La Futaie	53059-10	MAINTIEN	
La Chapelle-Rainsouin	La Barre	53059-02	MAINTIEN	plus un site d'exploitation
La Chapelle-Rainsouin	Les Érablais	53059-08	MAINTIEN	
La Chapelle-Rainsouin	La Picronnière	53059-06	MAINTIEN	
La Chapelle-Rainsouin	Chambray	53059-03	MAINTIEN	
La Chapelle-Rainsouin	La Challuère	53059-01	MAINTIEN	
La Chapelle-Rainsouin	La Lande	53059-19	MAINTIEN	
La Chapelle-Rainsouin	Le Pommier Rond De La Croix	53059-13	MAINTIEN	
La Chapelle-Rainsouin	Le Pommier Rond De La Croix	53059-12	MAINTIEN	
La Chapelle-Rainsouin	La Masure	53059-05	MAINTIEN	
La Chapelle-Rainsouin	La Grande Challuère	53059-16	MAINTIEN	
Livet	Le Petit Livet	53134-02	MAINTIEN	
Livet	Le Petit Livet	53134-01	MAINTIEN	
Mézangers	La Houssaie	53153-01	MAINTIEN	
Mézangers	La Houssaie	53153-02	MAINTIEN	
Montsûrs	Lincé	53159-02	MAINTIEN	
Montsûrs	La Chelonnière	53159-12	MAINTIEN	
Montsûrs	Les Vignes	53205-02	MAINTIEN	
Montsûrs	La Chauvière	53092-06	MAINTIEN	
Montsûrs	La Badrie	53205-07	MAINTIEN	
Montsûrs	Peupetit	53161-06	MAINTIEN	
Montsûrs	Peupetit	53161-08	MAINTIEN	
Montsûrs	La Hussonnière	53244-08	SUPPRESSION	déjà une maison d'habitation
Montsûrs	La Hutière	53159-10	MAINTIEN	
Montsûrs	Les Paffetières	53161-12	MAINTIEN	
Montsûrs	La Saulnerie	53159-07	MAINTIEN	plus un site d'exploitation
Montsûrs	La Guimonnière	53159-17	MAINTIEN	
Montsûrs	La Coulière	53159-13	MAINTIEN	
Montsûrs	La Butte	53161-01	MAINTIEN	
Montsûrs	La Rivière	53205-06	SUPPRESSION	AZI
Montsûrs	La Vauzelle	53205-01	SUPPRESSION	site d'exploitation
Montsûrs	Les Basses Ruchonnières	53161-14	MAINTIEN	
Montsûrs	La Péraudière	53244-05	SUPPRESSION	site d'exploitation
Montsûrs	La Petite Beillardière	53161-16	MAINTIEN	
Montsûrs	La Roberdière	53244-02	MAINTIEN	
Montsûrs	Peupetit	53161-05	MAINTIEN	
Montsûrs	Les Paffetières	53161-13	SUPPRESSION	déjà une maison d'habitation
Montsûrs	Château De Bourgon	53159-05	SUPPRESSION	déjà une maison d'habitation
Montsûrs	Monseau	53161-09	MAINTIEN	
Montsûrs	Commarcé	53205-04	SUPPRESSION	
Montsûrs	La Fromagerie	53159-09	MAINTIEN	plus un site d'exploitation
Montsûrs	Le Plessis	53159-21	MAINTIEN	
Montsûrs	La Baganerie	53159-18	MAINTIEN	
Montsûrs	Le Domaine	53159-03	SUPPRESSION	site d'exploitation
Montsûrs	Lincé	53159-01	MAINTIEN	
Montsûrs	Les Ormeaux	53244-12	SUPPRESSION	site d'exploitation
Montsûrs	La Hussonnière	53244-07	MAINTIEN	
Montsûrs	Les Paffetières	53161-11	MAINTIEN	
Montsûrs	La Ville Hercé	53244-09	MAINTIEN	
Montsûrs	La Tardivière	53159-20	MAINTIEN	
Montsûrs	Le Tertre	53159-22	MAINTIEN	
Montsûrs	Trankalou	53092-12	MAINTIEN	
Montsûrs	La Chauvinerie	53161-02	MAINTIEN	
Montsûrs	Les Chopineries	53161-04	MAINTIEN	
Montsûrs	La Rimbaudière	53244-01	MAINTIEN	
Montsûrs	La Brébonnière	53092-04	MAINTIEN	
Montsûrs	Les Hauts Champs	53159-16	MAINTIEN	plus un site d'exploitation
Montsûrs	La Huardière	53092-07	MAINTIEN	
Montsûrs	Les Brosses	53159-06	MAINTIEN	
Montsûrs	La Brébonnière	53092-05	MAINTIEN	
Montsûrs	La Boulière	53092-03	MAINTIEN	
Montsûrs	Peupetit	53161-07	MAINTIEN	
Montsûrs	La Morinière	53244-11	MAINTIEN	pas de site d'exploitation
Montsûrs	Trankalou	53092-11	MAINTIEN	
Montsûrs	La Daulière	53159-08	MAINTIEN	
Montsûrs	La Ville Hercé	53244-10	MAINTIEN	
Montsûrs	Les Paffetières	53161-10	MAINTIEN	
Montsûrs	Les Épinais	53205-03	MAINTIEN	
Montsûrs	La Béchère	53092-01	MAINTIEN	
Montsûrs	Les Bondis	53244-04	MAINTIEN	
Montsûrs	La Boulière	53092-02	MAINTIEN	
Montsûrs	Le Taillis	53161-17	MAINTIEN	
Montsûrs	Le Tertre	53159-23	MAINTIEN	
Montsûrs	La Pichardière	53159-19	MAINTIEN	
Montsûrs	Les Bondis	53244-03	MAINTIEN	plus d'exploitation

Montsûrs	Commarcé	53205-05	SUPPRESSION	site d'exploitation
Montsûrs	La Coulière	53159-14	SUPPRESSION	
Montsûrs	La Deurbelière	53092-10	MAINTIEN	
Montsûrs	Château De Bourgon	53159-04	SUPPRESSION	déjà une maison d'habitation
Montsûrs	La Touchas	53092-08	SUPPRESSION	déjà une maison d'habitation
Montsûrs	La Petite Beillardière	53161-15	SUPPRESSION	déjà une maison d'habitation
Montsûrs	La Péraudière	53244-06	SUPPRESSION	site d'exploitation
Montsûrs	Les Basses Poteries	53161-03	MAINTIEN	
Montsûrs	Les Hauts Champs	53159-15	MAINTIEN	plus un site d'exploitation
Montsûrs	Les Ormeaux	53244-13	SUPPRESSION	site d'exploitation
Montsûrs	La Rouille	53205-08	MAINTIEN	
Montsûrs	La Rouille	53205-09	MAINTIEN	
Montsûrs	Le Coudray		MAINTIEN	
Montsûrs	Le Coudray		MAINTIEN	
Montsûrs	La Rouille	53205-10	MAINTIEN	
Neau	La Bigottière	53163-02	MAINTIEN	
Neau	La Fontaine	53163-01	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	Rame	53218-12	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	L'angottière	53218-21	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	Lorion	53218-18	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	Villiers	53218-02	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	La Duranderie	53218-16	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	Pierre Aigüë	53218-31	MAINTIEN	pas un siège d'exploitation
Sainte-Gemmes-le-Robert	Le Gasseau	53218-40	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	Étiveau	53218-33	SUPPRESSION	déjà une maison d'habitation
Sainte-Gemmes-le-Robert	La Maillardière	53218-36	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	Lorion	53218-43	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	La Renardière	53218-26	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	La Hardonnière	53218-04	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	Crun	53218-17	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	Les Rochers	53218-23	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	Vieille Épine	53218-22	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	La Poterie	53218-01	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	La Mercerie	53218-25	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	Le Gasseau	53218-39	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	Cissé	53218-19	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	La Pierrefritte	53218-09	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	Rame	53218-11	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	La Butte	53218-42	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	Vivoin	53218-13	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	La Butte	53218-41	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	Culoison	53218-07	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	Le Châtellier	53218-05	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	La Maillardière	53218-37	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	La Saulinière	53218-27	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	Bas Longuelaine	53218-30	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	Les Haies	53218-03	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	L'aumonde	53218-38	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	La Vallée De Rame	53218-10	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	Culoison	53218-06	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	Le Plessis Buret	53218-15	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	La Pierrefritte	53218-08	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	La Huardière	53218-14	MAINTIEN	

Sainte-Gemmes-le-Robert	La Saulinière	53218-29	MODIFICATION	Modification photo atlas
Sainte-Gemmes-le-Robert	La Norrerie	53218-24	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	Le Plessis Buret	53218-29	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	Cissé	53218-20	MAINTIEN	
Sainte-Gemmes-le-Robert	Montdésert	53218-34	SUPPRESSION	siège d'exploitation
Sainte-Gemmes-le-Robert	Pierre Aigüë	53218-32	MAINTIEN	pas un siège d'exploitation
Sainte-Gemmes-le-Robert	Montdésert	53218-35	SUPPRESSION	siège d'exploitation
Saint-Georges-le-Fléchard	Landelle	53220-05	MAINTIEN	
Saint-Georges-le-Fléchard	La Bougentière	53220-03	MAINTIEN	
Saint-Georges-le-Fléchard	La Bougentière	53220-02	MAINTIEN	
Saint-Georges-le-Fléchard	Landelle	53220-04	MAINTIEN	
Saint-Georges-le-Fléchard	La Bougentière	53220-01	MAINTIEN	
Saint-Georges-sur-Erve	La Perdrière	53221-03	MAINTIEN	
Saint-Georges-sur-Erve	La Foucherie	53221-01	MAINTIEN	
Saint-Georges-sur-Erve	Hileu	53221-05	SUPPRESSION	siège d'exploitation
Saint-Georges-sur-Erve	La Hamardière	53221-04	SUPPRESSION	siège d'exploitation
Saint-Georges-sur-Erve	L'iolière	53221-06	MAINTIEN	
Saint-Pierre-sur-Erve	Glatigné	53248-02	MAINTIEN	
Saint-Pierre-sur-Erve	Le Rocher	53248-01	MAINTIEN	pas AZI
Saint-Pierre-sur-Erve	Les Grands Auvers	53248-07	MAINTIEN	
Saint-Pierre-sur-Erve	Les Grands Auvers	53248-09	MAINTIEN	
Saint-Pierre-sur-Erve	Les Grands Auvers	53248-11	MAINTIEN	
Saint-Pierre-sur-Erve	Les Petits Auvers	53248-04	MAINTIEN	
Saint-Pierre-sur-Erve	Les Grands Auvers	53248-08	MAINTIEN	
Saint-Pierre-sur-Erve	Les Petits Auvers	53248-06	MAINTIEN	
Saint-Pierre-sur-Erve	Les Petits Auvers	53248-05	MAINTIEN	
Saint-Pierre-sur-Erve	Les Grands Auvers	53248-10	MAINTIEN	
Saint-Pierre-sur-Erve	Les Petits Auvers	53248-03	MAINTIEN	
Saint-Thomas-de-Courceriers	Fief Garnier	53256-14	MAINTIEN	
Saint-Thomas-de-Courceriers	La Monnerie	53256-06	MAINTIEN	
Saint-Thomas-de-Courceriers	Les Sories	53256-18	MAINTIEN	
Saint-Thomas-de-Courceriers	Courceriers	53256-05	SUPPRESSION	déjà identifiée sur le PLUi
Saint-Thomas-de-Courceriers	Deuriant	53256-20	MAINTIEN	
Saint-Thomas-de-Courceriers	Les Annoges	53256-10	MAINTIEN	
Saint-Thomas-de-Courceriers	Le Champ De Foire Aux Chevaux	53256-01	MAINTIEN	
Saint-Thomas-de-Courceriers	Beauvais	53256-13	MAINTIEN	
Saint-Thomas-de-Courceriers	Le Plessis	53256-17	MAINTIEN	
Saint-Thomas-de-Courceriers	Le Pré Barbin	53256-03	MAINTIEN	
Saint-Thomas-de-Courceriers	Beauvais	53256-12	MAINTIEN	
Saint-Thomas-de-Courceriers	Beauvais	53256-11	MAINTIEN	
Saint-Thomas-de-Courceriers	La Goupillère	53256-22	SUPPRESSION	déjà identifiée sur le PLUi
Saint-Thomas-de-Courceriers	La Levrie	53256-21	MAINTIEN	
Saint-Thomas-de-Courceriers	Fief Garnier	53256-15	MAINTIEN	
Saint-Thomas-de-Courceriers	La Meriazière	53256-07	MAINTIEN	
Saint-Thomas-de-Courceriers	La Barre	53256-02	MAINTIEN	
Saint-Thomas-de-Courceriers	Le Plessis	53256-16	MAINTIEN	
Saint-Thomas-de-Courceriers	Deuriant	53256-19	MAINTIEN	
Saint-Thomas-de-Courceriers	Les Hauts Prés	53256-25	SUPPRESSION	déjà identifiée sur le PLUi
Saint-Thomas-de-Courceriers	La Frogerie	53256-24	MAINTIEN	
Saint-Thomas-de-Courceriers	La Grande Thébauderie	53256-23	MAINTIEN	
Saint-Thomas-de-Courceriers	Les Annoges	53256-08	MAINTIEN	
Saint-Thomas-de-Courceriers	Le Portail	53256-04	SUPPRESSION	déjà identifiée sur le PLUi
Saint-Thomas-de-Courceriers	Les Annoges	53256-09	MAINTIEN	

Saulges	Le Pont Du Gué	53257-02	MAINTIEN	
Saulges	Les Rues	53257-01	MAINTIEN	
Saulges	Le Pont Du Gué	53257-03	MAINTIEN	
Thorigné-en-Charnie	La Motte	53264-03	MAINTIEN	
Thorigné-en-Charnie	La Meslerie	53264-04	MAINTIEN	
Thorigné-en-Charnie	La Grasselière	53264-05	MAINTIEN	
Thorigné-en-Charnie	La Motte	53264-02	MAINTIEN	
Thorigné-en-Charnie	Les Écoublères	53264-01	MAINTIEN	
Thorigné-en-Charnie	La Grasselière	53264-06	MAINTIEN	
Torcé-Viviers-en-Charnie	Le Bois Aux Moines	53265-12	MAINTIEN	
Torcé-Viviers-en-Charnie	La Croix Mallard	53265-10	MAINTIEN	
Torcé-Viviers-en-Charnie	La Haute Farinière	53265-02	MAINTIEN	plus un site d'exploitation
Torcé-Viviers-en-Charnie	Ambriers	53265-08	MAINTIEN	
Torcé-Viviers-en-Charnie	Ambriers	53265-09	SUPPRESSION	déjà une maison d'habitation
Torcé-Viviers-en-Charnie	Champrond	53265-01	SUPPRESSION	siège exploitation
Torcé-Viviers-en-Charnie	Champrond	53265-05	SUPPRESSION	siège exploitation
Torcé-Viviers-en-Charnie	Le Bois Aux Moines	53265-13	MAINTIEN	
Torcé-Viviers-en-Charnie	Le Poirier De La Garde	53265-07	MAINTIEN	plus un site d'exploitation
Torcé-Viviers-en-Charnie	La Haute Croix Mallard	53265-11	MAINTIEN	
Torcé-Viviers-en-Charnie	Feuillaume	53265-04	SUPPRESSION	AZI
Trans	Voisin	53266-13	MAINTIEN	plus un siège d'exploitation
Trans	La Hellière	53266-09	MAINTIEN	
Trans	Le Châtelier	53266-07	MAINTIEN	
Trans	Voisin	53266-12	MAINTIEN	plus un siège d'exploitation
Trans	La Chauvinière	53266-04	MAINTIEN	
Trans	La Hellière	53266-10	MAINTIEN	
Trans	Voisin	53266-11	MAINTIEN	plus un siège d'exploitation
Trans	La Chauvinière	53266-02	MAINTIEN	
Trans	Le Grand Aunay	53266-06	MAINTIEN	
Trans	La Filardière	53266-01	SUPPRESSION	déjà une maison d'habitation
Trans	L'ingronnière	53266-05	MAINTIEN	
Trans	La Chauvinière	53266-03	MAINTIEN	
Trans	Le Châtelier	53266-08	MAINTIEN	
Vaiges	Le Descends	53267-01	MAINTIEN	bâtiment pas dans AZI
Vaiges	Le Boulay	53267-06	SUPPRESSION	siège explotation
Vaiges	La Torlais	53267-02	MAINTIEN	
Vaiges	Les Guetteries	53267-03	MAINTIEN	
Vaiges	La Fertrie	53267-05	SUPPRESSION	AZI
Vaiges	Les Balivières	53267-07	MAINTIEN	
Vaiges	Courtentré	53267-04	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Chevrie	53249-03	SUPPRESSION	pas de qualité architecturale
Vimartin-sur-Orthe	La Bélussière	53249-60	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	L'iolière	53249-152	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Grange De La Beslonnière	53249-112	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Joyère	53249-71	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Le Château D'orthe	53249-18	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Gougeonnière	53249-160	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Bigotières	53249-78	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Le Pâtis Fouillé	53249-84	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Vanneries	53249-29	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Brunerie	53249-94	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Éculorières	53249-128	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Bouverie	53249-145	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Bigotières	53249-121	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Villette	53249-53	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Louvellière	53249-15	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Le Ponceau	53249-59	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Louvellière	53249-16	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Platerie	53249-124	MAINTIEN	pas un site d'exploitation
Vimartin-sur-Orthe	La Bouverie	53249-146	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Roussière	53249-25	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Chesnaie	53249-65	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Réhairie	53249-164	SUPPRESSION	déjà une maison d'habitation
Vimartin-sur-Orthe	Les Marais	53249-47	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Joyère	53249-125	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Coëvrons	53249-149	SUPPRESSION	déjà une maison d'habitation
Vimartin-sur-Orthe	Quasplé	53249-98	SUPPRESSION	déjà une maison d'habitation
Vimartin-sur-Orthe	Les Éculorières	53249-129	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Promenade	53249-20	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Grandes Gardes	53249-80	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Chaude Fontaine	53249-120	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Baillerie	53249-110	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Pambouc	53249-39	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Pambouc	53249-38	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Le Hallier	53249-134	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	L'angeberdière	53249-11	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Touche	53249-89	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Plonnière	53249-101	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Bretonnière	53249-102	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Chéries	53249-88	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Chevrie	53249-97	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Tisoniere	53249-05	SUPPRESSION	déjà une maison d'habitation
Vimartin-sur-Orthe	La Jusseaumerie	53249-45	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Chesnaie	53249-64	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Monfaucon	53249-130	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Le Grand Gué	53249-139	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Petite Joyère	53249-74	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Apprêts	53249-82	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Chaînes	53249-06	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Baillerie	53249-109	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Châtillon	53249-46	MAINTIEN	pas un site d'exploitation
Vimartin-sur-Orthe	La Baillerie	53249-111	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Basset	53249-107	SUPPRESSION	site d'exploitation
Vimartin-sur-Orthe	La Tesserie	53249-156	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Le Chain	53249-117	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Rebusson	53249-58	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Butte	53249-85	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Chevrie	53249-142	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Pambouc	53249-68	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Gauchardière	53249-144	SUPPRESSION	site d'exploitaiton

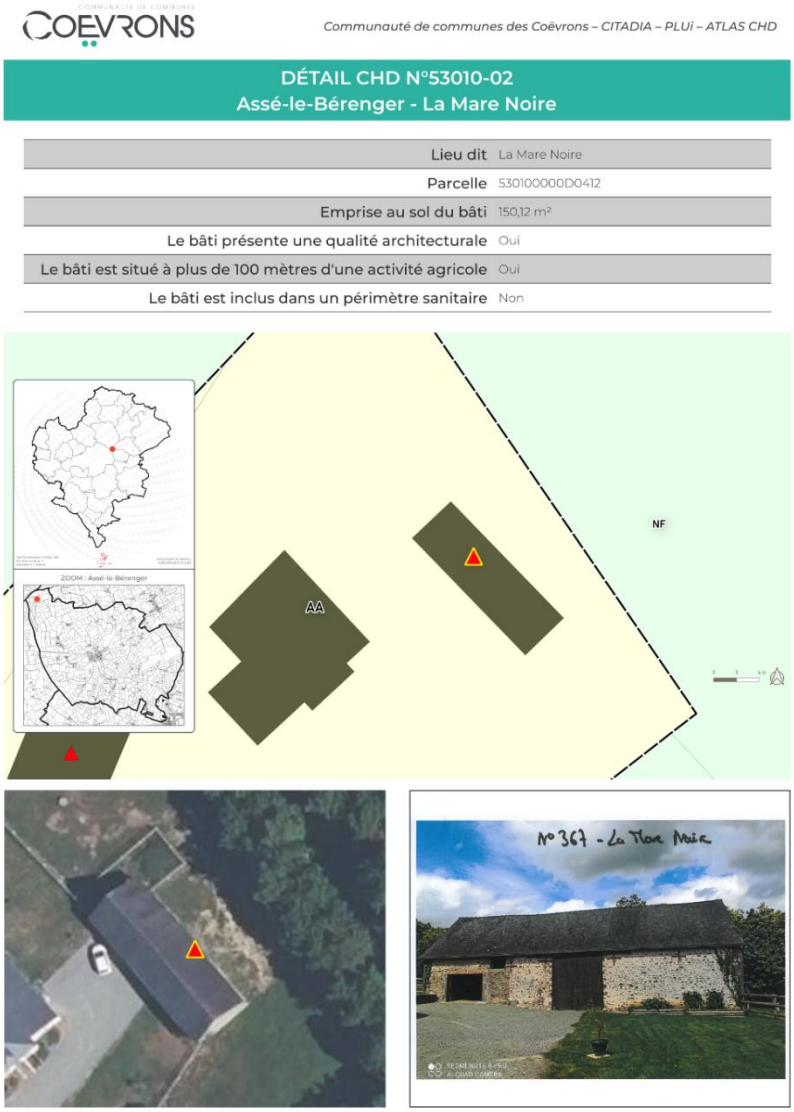
Vimartin-sur-Orthe	Les Haies	53249-22	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Platerie	53249-36	MAINTIEN	pas un site d'exploitation
Vimartin-sur-Orthe	La Réhairie	53249-10	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Derouannière	53249-34	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Popaille	53249-148	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Patouille	53249-154	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Fenderie	53249-02	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Guérinière	53249-91	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Jutonnière	53249-44	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Popaille	53249-155	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Héraudières	53249-119	SUPPRESSION	déjà une maison d'habitation
Vimartin-sur-Orthe	Les Bois	53249-66	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Chevrie	53249-140	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Foucaudière	53249-81	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Blanchardière	53249-04	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Bigotières	53249-123	SUPPRESSION	déjà identifiée sur le PLUi
Vimartin-sur-Orthe	Courfontaine	53249-41	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Métairie	53249-63	MAINTIEN	pas un siège d'exploitation
Vimartin-sur-Orthe	Les Trigandières	53249-136	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Joyère	53249-73	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Origné	53249-133	SUPPRESSION	siège d'exploitation
Vimartin-sur-Orthe	La Rouairie	53249-96	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Le Petit Launay	53249-26	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Chevrie	53249-141	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Beslière	53249-83	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Bigotières	53249-77	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Popaille	53249-105	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Biochère	53249-33	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Coëvrons	53249-106	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Châtillon	53249-50	MAINTIEN	pas un site d'exploitation
Vimartin-sur-Orthe	Le Fougeray Corbin	53249-165	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Géraumière	53249-122	MAINTIEN	plus un site d'exploitation
Vimartin-sur-Orthe	Les Fosses	53249-127	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Foucaudière	53249-52	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Marais	53249-48	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Nouelles	53249-162	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Bray	53249-40	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Maison Neuve	53249-37	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Guérinière	53249-92	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Le Moulin De Bernusse	53249-43	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Le Chain	53249-118	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Vanneries	53249-28	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Désertière	53249-100	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Le Domaine	53249-19	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Sollerie	53249-17	SUPPRESSION	déjà une maison d'habitation
Vimartin-sur-Orthe	Les Vallées	53249-163	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Beunèches	53249-23	SUPPRESSION	déjà une maison d'habitation
Vimartin-sur-Orthe	Le Pavillon	53249-67	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Haie D'orthe	53249-08	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Arpantigné	53249-132	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Gilberdière	53249-126	MAINTIEN	

Vimartin-sur-Orthe	Les Bigotières	53249-79	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Gauchardière	53249-143	SUPPRESSION	site d'exploitaiton
Vimartin-sur-Orthe	Courfontaine	53249-42	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Chevrie	53249-97	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Fosse	53249-52	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Bouverie	53249-147	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Gauchardière	53249-99	SUPPRESSION	site d'exploitaiton
Vimartin-sur-Orthe	Le Plessis	53249-01	SUPPRESSION	déjà une maison d'habitation
Vimartin-sur-Orthe	Le Grand Verger	53249-76	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Marais	53249-49	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Beunèches	53249-161	SUPPRESSION	site d'exploitation
Vimartin-sur-Orthe	La Biochère	53249-32	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Garde	53249-21	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Chéries	53249-86	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Courtoux	53249-55	MAINTIEN	pas un site d'exploitation
Vimartin-sur-Orthe	La Joyère	53097-06	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Apprêts	53249-61	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Pommiers	53249-13	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Courmulot	53249-09	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Coconnière	53249-57	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Pambouc	53249-137	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Faucherie	53249-90	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Chaînes	53249-07	SUPPRESSION	pas de qualité architecturale
Vimartin-sur-Orthe	Les Bossuaults Du Haut	53249-27	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Livonnière	53249-51	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Chéries	53249-87	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Origné	53249-131	SUPPRESSION	déjà une maison
Vimartin-sur-Orthe	Le Chain	53249-116	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Gauchardière	53249-56	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Pommiers	53249-159	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Les Pommiers	53249-14	SUPPRESSION	déjà une maison d'habitation
Vimartin-sur-Orthe	Les Pommiers	53249-158	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Haute Désillière	53249-150	SUPPRESSION	déjà une maison
Vimartin-sur-Orthe	Maison Neuve	53249-135	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Perrinière	53249-103	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Le Haut Vauger	53249-30	SUPPRESSION	pas de qualité architecturale
Vimartin-sur-Orthe	L'aubourière	53249-54	MAINTIEN	pas un site d'exploitation
Vimartin-sur-Orthe	La Touche Morin	53249-75	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Rouairie	53249-95	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Château Du Puyz	53249-166	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Bretonnière	53249-24	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Haie D'orthe	53249-12	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Monturbeau	53249-104	MAINTIEN	pas un site d'exploitation
Vimartin-sur-Orthe	La Jutonnière	53059-20	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Girardière	53249-70	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Gourdinière	53249-157	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Boulangerie	53249-62	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Brunerie	53249-93	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	Bourg Beauregard	53249-138	MAINTIEN	
Vimartin-sur-Orthe	La Butte	53249-69	MAINTIEN	

Saint-Pierre-sur-Erve	La Bancelière	à déterminer Citadia	AJOUT	Qualité architecturale : oui, situé à plus de 100m d'une activité agricole : oui, inclus dans un périmètre sanitaie : non, 105m2
Assé-le-Béranger	Les Placais	à déterminer Citadia	AJOUT	
Izé	Cordouan	à déterminer Citadia	AJOUT	
Hambers	Les Marches	à déterminer Citadia	AJOUT	
Montsûrs	Chemin de l'érable	à déterminer Citadia	AJOUT	
La Chapelle-Rainsouin	Route de Saint-Léger	à déterminer Citadia	AJOUT	
La Chapelle-Rainsouin	Route de Saint-Léger	à déterminer Citadia	AJOUT	

Création d'un atlas des changements de destination dans les annexes du PLUi

Une annexe au PLUi est créé afin de faciliter l'identification des changements de destination ajoutés. Cette annexe prend la forme d'un atlas, repointant sous le format de fiches l'ensemble des changements de destination ajoutés dans le cadre de la présente procédure.



Exemple d'une fiche de l'atlas des changements de destination ajoutés



2

PARTIE 2 : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Résume non technique

Le résumé non technique reprend les différents éléments composant l'évaluation environnementale de la modification n°3 du PLUi. Il permet de résumer en quelques pages les principales conclusions qui ressortent de l'évaluation environnementale de la procédure d'évolution du document d'urbanisme.

Présentation générale

Cette partie présente le territoire concerné et décrit l'objet de la modification n°3 du PLUi. Elle expose les modifications que le territoire compte apporter à son document d'urbanisme.

Identification de la personne publique responsable	Communauté de Communes de Coëvrons
Document concerné	PLUi de la Communauté de Communes de Coëvrons approuvé le 12 mars 2020
Type de procédure	Modification « de droit commun »
Synthèse des évolutions prévues	• Ajout des changements de destination • Évolutions du zonage suite aux modifications sur les changements de destination (repérage des bâtiments au règlement graphique) • Création d'un atlas des changements de destination dans les annexes du PLUi



Méthode d'évaluation environnementale

La Communauté de communes des Coëvrons a engagé des procédures de modification de droit commun de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Le projet de modification n°3 du PLUi de la communauté de communes des Coëvrons a été soumis à examen au cas par cas en date du 28/10/2025. Suite à l'avis prononcé par la MRAe, le présent document présente ainsi **une évaluation environnementale pour la procédure de modification n°3.**

L'évaluation environnementale a pour rôle d'identifier les impacts des modifications règlementaires prévues par la procédure et doit, le cas échéant, orienter le projet de manière à éviter ou réduire ces impacts.

Pour ce faire, un travail en plusieurs étapes est mis en place :

1- Réalisation de l'état des lieux environnemental et déduction des enjeux
2- Identification des incidences potentielles
3- Identification de mesures permettant de limiter les incidences potentielles, dans le cadre de la démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser)

Articulation de la procédure avec les documents cadres

Cette partie décrit les documents cadres avec lesquels les modifications de droit commun du PLUi doit être compatible et ceux qu'elle doit prendre en compte.

L'élaboration et les procédures d'évolution des documents d'urbanisme sont encadrées par un certain nombre de documents d'ordre supérieur. Les modifications de droit

commun du PLUi doivent ainsi s'inscrire en cohérence avec les documents détaillés dans le tableau ci-dessous.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Coëvrons, a été approuvé en mars 2019 et modifié le 16 décembre 2025 dans sa dernière version.

Le SCoT est un document intégrateur des différents plans et programmes de rang supérieur. Il s'articule avec les plans et programmes suivants :

Les plans et programmes avec lesquels le SCoT doit être compatible :

- *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Mayenne, SAGE Sarthe Amont et SAGE Sarthe Aval ;*
- *Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Loire Bretagne et les 2 Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) des rivières de la Jouanne et de l'Erve ;*
- *Charte du Parc Naturel Régional (PNR) Normandie Maine.*

Les plans et programmes que le SCoT doit prendre en compte :

- *Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ;*
- *Schéma Régional des carrières (Pays de la Loire) et Schéma Départemental des carrières (53) ;*
- *Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) des Coëvrons et du département.*

Les plans et programmes que le SCoT doit considérer :

- *Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) ;*

Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDEDMA) nouvellement nommé Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDPGDND).

La procédure de modification de droit commun n°3 est compatible avec les documents cadres existants sur le territoire.

Etat initial de l'environnement

Le PLUi actuel comporte des synthèses des enjeux identifiées dans l'EIE du PLUi. La modification n°3 n'impactera pas cet état initial. Ainsi, les synthèses du PLUi en vigueur reste actuelles dans le cadre des modifications de droit commun.

Concernant la procédure de modification, la modification prévoit l'ajout de 466 changements de destinations. Pour définir l'état initial de l'environnement de cette procédure, il a été croisé l'ensemble des changements de destination aux critères environnementaux suivants :

- Exploitation agricole ;
- Parcelle recensée au RPG ;
- Site Natura 2000 ;
- Espace Naturel Sensible ;
- Parc Naturel Régional ;
- ZNIEFF de type 1 et 2 ;
- Cours d'eau ;
- Présence de haie ;
- Présence de boisement ;
- Zone humide ;
- Boisement soumis à un plan simple de gestion ou au code de bonnes pratiques sylvicoles ;
- Site classé ou inscrit ;
- Monument historique ;

- Périmètre des abords d'un monument historique ;
- Site patrimonial remarquable ;
- Zone de présomption de prescription archéologique ;
- Cavité souterraine ;
- Atlas des zones inondables ;
- PPRi ;
- PPRMT ;
- Aléa retrait-gonflement des argiles ;
- Périmètre de protection de captages
- Secteur d'information sur les sols ;
- Site BASIAS ;
- ICPE ;
- Transport de matières dangereuses ;
- Route bruyante ;
- Lignes THT/antennes.

Il est à noter que le croisement entre les changements de destination et les enjeux a été réalisé à l'aide d'un tampon de 50 m. Ainsi, les changements de destination identifiés ne croisent pas nécessairement directement un enjeu, mais peuvent simplement être situés à proximité de celui-ci, dans un rayon de 50 m.

Le détail de l'ensemble des croisements est présenté en annexe du présent document.

Les résultats des croisements majeurs sont les suivants :

- Site Natura 2000 sur ou dans les 50 m autour du site ; **103 sites**
- Espace Naturel Sensible sur ou dans les 50 m autour du site ; **0 site**
- Parc Naturel Régional sur ou dans les 50 m autour du site ; **426 sites**
- ZNIEFF de type 1 et 2 sur ou dans les 50 m autour du site ; **141 sites**
- Zone humide sur ou dans les 50 m autour du site ; **72 sites**
- Site classé ou inscrit sur ou dans les 50 m autour du site : **31 sites**
- Abords de monuments historiques sur ou dans les 50 m autour du site : **34 sites**
- Atlas des zones inondables sur ou dans les 50 m autour du site ; **22 sites**
- PPRi sur ou dans les 50 m autour du site sur ou dans les 50 m autour du site ; **0 site**
- PPRMT sur ou dans les 50 m autour du site ; **0 site**
- Périmètre de protection de captages sur ou dans les 50 m autour du site ; **0 site**

Evaluation des incidences des modifications de droit commun du PLUi sur l'environnement et mesures envisagées

Cette partie s'attache à la description des incidences de la modification du zonage sur les différentes thématiques pour lesquelles des enjeux ont été relevés et les mesures d'évitement et de réduction envisagées.

Thématique	Incidences potentielles	Mesures ERC
Energie et sobriété territoriale	/	**/**

Paysage et patrimoine bâti	/	**/**
Gestion des ressources en eau et matériaux, déchets	/	**/**
Les espaces naturels	**[-]** Dégradation des milieux naturels d'intérêt écologique	**(R)**
Hygiène, santé, sécurité	/	**/**
Risques et nuisances	**[-]** Augmentation de l'exposition aux risques inondation	**(R)**

La démarche ERC mise en place dans le cadre de l'évaluation environnementale a permis de s'assurer de l'absence d'incidences potentielles négatives majeures de la procédure de révision allégée sur l'environnement, notamment en intégrant des mesures de protection supplémentaires sur la préservation des habitats pour chiroptères et de l'exposition aux risques inondations.

Analyse des incidences de la procédure sur les sites Natura 2000

Les enjeux liés à la Natura 2000 relevés à la suite de l'étude du DOCOB concernant les habitats, sont la préservation des feuillus sur le secteur notamment des Chênes.

L'analyse des espèces d'importance (Inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation) montre :

- Pour la zone Natura 2000 « Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume), les espèces présentes sont des espèces à faible distance de dispersement se limitant donc à la zone Natura 2000.
- Pour la zone Natura 2000 « Vallée de l'Erve en Aval de Saint-Pierre-sur-Erve », la zone Natura 2000 est un lieu d'habitats pour de nombreuses espèces dont des chiroptères pouvant se déplacer pour nicher ou chasser à plusieurs dizaines de kilomètres autour de la zone Natura 2000. Les enjeux dépassent donc le site Natura 2000.

Les anciens bâtis peuvent constituer des habitats pour certaines espèces de Chiroptères. Aussi, il est recommandé pour les secteurs localisés dans la Natura 2000 « Vallée de l'Erve en aval de Saint-Pierre-sur-Erve et dans la zone tampon de 20km autour du site :

(R) Lors d'un projet d'aménagement/de rénovation concernant les enjeux écologiques, il est recommandé en premier lieu d'identifier les lieux à enjeux, puis dans un second temps d'éviter les actions de rénovation au cours des périodes de nichage/reproduction lorsque la présence d'une espèce est avérée. Les travaux devront ensuite être entrepris de manière à préserver les anfractuosités des bâtiments favorables au nichage des espèces.

Ainsi, la procédure n'a a priori aucune incidence potentielle négative sur les sites Natura 2000 du territoire des Coëvrons.

Critères, indicateurs et modalités de suivi

Cette partie décrit les critères, indicateurs et modalités qui peuvent être mis en jour ou mis en place pour le suivi et l'analyse des résultats de l'application de la modification de zonage.

L'évaluation environnementale de la révision allégée cible un indicateur à mettre à jour, en lien avec les modifications apportées au document d'urbanisme :

- Mise à jour de l'indicateur « Nombre de changements de destination » : **Ajout de 466 changements de destination.**

Présentation générale

Document et territoire concerné par l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale porte le projet de modification n°3 du PLUi de la communauté de communes des Coëvrons.

Ces procédures touchent aux règlements écrits et graphiques, à la fois pour des corrections d'erreurs matérielles, la mise à jour de données, l'intégration de nouvelles études et la modification de règles en zones agricole et naturelle.

La communauté de Communes des Coëvrons comptait 36 communes au 01/01/2017 et au 01/01/2019 31 communes avec les fusions :

- Montsûrs - Saint-Céneré, Montourtier, Deux-Evailles et Saint-Ouen-des Vallons devenues la commune de Montsûrs.
- Evron, Châtres-la-Forêt et Saint-Christophe-du-Luat devenues la commune nouvelle de Evron. En 2015 la population de la CC des Coëvrons s'élevait à 27 713 habitants, elle est localisé sur la façade centre-est du département de la Mayenne et s'étend sur une surface de 785,5 km².
- Saint-Martin-de-Connée, Saint-Pierre-sur-Orthe et Vimarcé devenues la commune nouvelle de Vimartin-sur-Orthe en 2021.



La Communauté de communes des Coëvrons est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), approuvé par délibération du Conseil communautaire le 12 mars 2020. Il a été modifié dans sa dernière version le 16 décembre 2026.

Objet des modifications de droit commun n°3

La Communauté de Communes des Coëvrons dispose d'un PLUi approuvé depuis le 12/03/2020. Le règlement écrit du PLUi se compose de quatre zones : urbaine (U), à urbaniser (AU), agricole (A) et naturelle (N). Le PLUi a été révisé en décembre 2025.

La modification du PLUi porte sur :

- **MODIFICATION N°3 :** Ajouts de changement de destination.

Méthodologie de l'évaluation environnementale

La Communauté de communes des Coëvrons a engagé une procédure de modification de droit commun de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Le projet de modification n°3 du PLUi de la communauté de communes des Coëvrons a été soumis à examen au cas par cas en date du 28/10/2025. Suite à l'avis prononcé par la MRAe, le présent document présente ainsi **une évaluation environnementale pour la procédure de modification n°3.**

L'évaluation environnementale a pour rôle d'identifier les impacts des modifications règlementaires prévues par la procédure et doit, le cas échéant, orienter le projet de manière à éviter ou réduire ces impacts.

Une première étape consiste à faire un état des lieux environnemental, à l'échelle de la commune concernée et zoomer sur le site de modification de zonage, afin d'identifier les enjeux environnementaux à prendre en compte dans la procédure.

A partir de ces enjeux, les incidences potentielles (positives ou négatives) peuvent être relevées. Face aux incidences négatives, l'évaluation environnementale identifie des mesures existantes dans le document d'urbanisme en vigueur ou si besoin propose des mesures complémentaires d'évitement ou de réduction afin de limiter l'impact de la procédure sur l'environnement. En dernier recours, si le projet ne permet pas la mise en place de mesures d'évitement ou de réduction suffisamment efficaces, des mesures de compensation peuvent être proposées par l'évaluation environnementale.

L'évaluation environnementale s'inscrit dans un processus itératif. Des échanges ont eu lieu tout au long de la procédure entre le bureau d'étude en charge de la rédaction de l'évaluation et la collectivité afin de présenter les incidences environnementales des changements de destination à la collectivité et proposer des mesures d'évitement, de réduction et/ou de compensation.

Articulation des modifications de droit commun du PLUi avec les documents cadres

L'élaboration et les procédures d'évolution des documents d'urbanisme sont encadrées par un certain nombre de documents d'ordre supérieur. La modification n°3 du PLUi doit ainsi s'inscrire en cohérence avec les documents détaillés dans le tableau ci-dessous.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Coëvrons, a été approuvé en mars 2019 et modifié le 16 décembre 2025 dans sa dernière version.

Le SCoT est un document intégrateur des différents plans et programmes de rang supérieur. Il s'articule avec les plans et programmes suivants :

Les plans et programmes avec lesquels le SCoT doit être compatible :

- *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Mayenne, SAGE Sarthe Amont et SAGE Sarthe Aval ;*
- *Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Loire Bretagne et les 2 Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) des rivières de la Jouanne et de l'Erve ;*
- *Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) des Pays de la Loire (compatibilité avec les règles générales et prise en compte des objectifs) ;*
- *Charte du Parc Naturel Régional (PNR) Normandie Maine.*

Les plans et programmes que le SCoT doit prendre en compte :

- *Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ;*
- *Schéma Régional des carrières (Pays de la Loire) et Schéma Départemental des carrières (53) ;*
- *Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) des Coëvrons et du département.*

Les plans et programmes que le SCoT doit considérer :

- *Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) ;*
- *Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDEDMA) nouvellement nommé Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDPGDND).*

Le PLUi doit être compatible avec le SCoT, le rapport de compatibilité avec ce dernier valant intégration des documents de rangs supérieurs au PLUi. Cette démonstration au sein de ce présent tome du Rapport de Présentation se focalise sur les enjeux environnementaux. Concernant les autres thématiques intéressant le PLUi (liées à l'habitat, l'économie, etc.), les éléments de justification sont détaillés dans les différentes pièces du rapport de présentation et notamment dans le tome 3 portant sur la justification des choix.

Compatibilité de la procédure avec le SCoT des Coëvrons
Axe 1 : équilibre et rayonnement : les maîtres-mots du développement des Coëvrons

Orientations du SCoT	Compatibilité de la procédure
1. Appuyer le développement sur une organisation multipolaire du territoire Afin d'atteindre les objectifs fixés par le SCOT en matière de renforcement de la structuration territoriale, les cinq communes pôles assureront : o Le développement d'une offre de logements adaptée à leurs besoins tout en répondant à la nécessaire maîtrise de la consommation d'espace, o Le développement des activités économiques, o L'accueil préférentiel des activités tertiaires et de service liées à leur statut dont les activités commerciales, o Le développement des transports collectifs et/ou alternatifs, o Le développement d'une mixité fonctionnelle et intergénérationnelle	**La procédure de modification ne prévoit pas d'impact sur les règles de ce chapitre du SCoT.**
2. Poursuivre le développement résidentiel et en assurer son équilibre • Au regard des projections démographiques et des caractéristiques de l'habitat, le SCOT prévoit la construction d'environ 658 logements neufs entre 20121-2040.	**La procédure de modification ne prévoit pas d'impact sur les règles de ce chapitre du SCoT.**
3. Dynamiser le bassin économique des Coëvrons <u>3.1 Développer une « ingénierie économique » et anticiper les besoins futurs liés à l'évolution des pratiques et usages</u> Le SCOT fixe un objectif de limitation de la consommation d'espace et de l'étalement urbain, pour la période 2018 à 2033, de 60 hectares pour les besoins en matière d'activité économique. Cet objectif vise la consommation d'espace réalisée en extension de l'enveloppe urbaine existante et autorise, dans cette limite, l'ouverture à l'urbanisation à court (1AU) et moyen terme (2AU). <u>3.2 Asseoir l'identité agricole et pérenniser l'agriculture locale</u> <u>3.3 Valoriser et accompagner les activités sylvicoles</u> Les documents d'urbanisme identifieront et protègeront de manière adaptée les haies et les espaces boisés. Le niveau de protection règlementaire devra prendre en compte la superficie de l'espace boisé, la présence	**La procédure de modification ne prévoit pas l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation, la modification n'est donc pas de nature à impacter les règles de consommations d'espace du SCoT.** **Enfin, la procédure de modification ne prévoit pas d'impacter les protections sur les haies et les espaces boisés ni l'activité agricole. En effet, l'ajout de changements de destination ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière et ne réduit pas une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.**

d'activités sylvicoles ainsi que le rôle environnemental et paysager de l'espace boisé. 3.4 Valoriser les ressources du sous-sol 3.5 Miser sur l'économie touristique et de loisir Le SCOT s'inscrit dans le développement d'un « tourisme vert » / durable préservant les milieux naturels et les paysages. Les aménagements touristiques d'envergure qui s'implanteront au sein d'un espace agricole ou naturel respecteront et préserveront la qualité des milieux et des paysages. Ainsi, le SCOT conforte les équipements touristiques existants et reconnus (communes labellisées « Petite cité de caractère », Gué de selle, La Fenderie, Le bois du Tay, Les Grottes de Saulges, etc.). Le SCOT vise la protection du patrimoine bâti et naturel par l'écriture de dispositions réglementaires adaptées dans les documents d'urbanisme en fonction de leur intérêt ou de leur qualité. Le SCOT soutient le développement des capacités d'accueil et d'hébergement : · par la poursuite des initiatives en faveur de l'hébergement rural (gîtes, chambres d'hôtes, camping a la ferme, etc.) sans compromettre la pérennité des activités agricoles principales (cultures et/ou élevages) ; · en favorisant les projets de développement d'offre d'hébergement atypique ou spécifique ; · en favorisant la modernisation et / ou la montée en gamme du secteur hôtelier-restauration, et la poursuite et l'accompagnement d'une offre d'hébergement d'entrée de gamme et moyenne gamme (camping, auberges, etc.).	
4. Conforter les déplacements en lien avec les développements économique et résidentiel 4.1 Améliorer l'accessibilité au territoire et aux principaux pôles d'emploi 4.2 Favoriser l'intermodalité entre les différents réseaux de transports	**La procédure de modification ne prévoit pas d'impacter les réseaux de transport.**
5. Faire valoir la qualité du cadre de vie : l'armature naturelle et paysagère des Coëvrons 5.1 Mettre en lumière les éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue Les réservoirs de biodiversité ne sont pas destinés à être urbanisés. Un projet d'urbanisation ne peut être prévu dans un réservoir de biodiversité que s'il est compatible avec la pérennité de la fonctionnalité écologique du réservoir. Les communes, au travers de leurs documents d'urbanisme, protègeront les boisements constituant les réservoirs de biodiversité des milieux boisés, et ce de manière adaptée en tenant compte des activités sylvicoles. Ils	**La procédure de modification ne prévoit pas de projets d'urbanisation en zone agricole ou naturelle.** **La procédure ne prévoit pas d'impacter les protections sur les haies et les espaces boisés.** **La procédure ne prévoit pas d'impacter les cours d'eau et leurs berges.** *La modification ne modifie pas les règles de gestion des eaux usées présentes dans le règlement actuel, à savoir, l'obligation d'un système d'assainissement, en priorité une connexion au réseau*

devront privilégier la mise en place de clôtures végétalisées (sous forme de haies) permettant les déplacements de la faune. Les communes, au travers de leurs documents d'urbanisme, préserveront ces milieux (pelouses sèches, landes mésophiles ou sèches) et leurs fonctionnalités. Les éléments humides composant les réservoirs de biodiversité liés à la sous-trame des milieux humides et la sous-trame des milieux aquatiques tels que la vallée de l'Erve (mares, prairies et landes humides) devront être préservés d'après le principe « éviter-réduire-compenser ». Les cours d'eau seront identifiés et protégés dans Les communes, au travers de leurs documents d'urbanisme, par une bande de recul inconstructible. <u>5.2 Accompagner les évolutions paysagères</u> Les communes, au travers de leurs documents d'urbanisme, préserveront les éléments naturels et bâtis identitaires qui forgent les unités paysagères de leur territoire. <u>5.3 Gérer de manière raisonnée la ressource en eau</u> Les communes, au travers de leurs documents d'urbanisme, adapteront les outils réglementaires des documents d'urbanisme aux périmètres de protection des captages d'eau potable, afin d'assurer une occupation du sol permettant de préserver la qualité de la ressource (maintien des haies, prairies, etc.). Elles privilégieront le raccordement des nouvelles opérations urbaines au réseau d'assainissement collectif, et devront réserver l'assainissement non collectif et semi-collectif aux constructions éloignées des tissus urbains agglomérés (constructions agricoles notamment) ou aux zones où le raccordement au réseau collectif serait difficile à réaliser. <u>5.4 Préserver la population et les biens des risques naturels et technologiques</u> Les communes, au travers de leurs documents d'urbanisme, devront maîtriser l'urbanisation dans les secteurs soumis au risque d'inondation. Elles appliqueront pour cela les prescriptions des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi). Les communes, au travers de leurs documents d'urbanisme, devront prendre en compte le risque de mouvements de terrain (risque minier, éboulement, cavités naturelles, retrait/gonflement des argiles) en adaptant les règles de construction et les aménagements dans les secteurs concernés.	*d'assainissement collectif et si impossibilité, la mise en place d'un dispositif d'assainissement non collectif.* **Ainsi, la modification n'est donc pas de nature à impacter les règles de gestion des eaux usées.** *Enfin, dans le cadre de la procédure de modification, les changements de destination ont été croisés aux enjeux de risques naturels et technologiques. L'analyse des incidences a conduit à l'identification de mesures ERC. A noter par ailleurs que le règlement du PLUi encadre déjà les aménagements et constructions sur les secteurs à risque. Ces dispositions ne sont pas modifiées dans le cadre de la modification.* **Ainsi, la modification n'est donc pas de nature à impacter les règles de préservation des populations.**

6. Développer de nouvelles pratiques urbaines 6.1 Asseoir le développement urbain sur la qualité paysagère L'urbanisation sera privilégiée en épaisseur plutôt qu'en linéaire le long des axes. Dans le cadre de l'ouverture à l'urbanisation d'un secteur situé à l'entrée de ville/bourg, les communes porteront une réflexion globale sur l'aménagement de cette entrée de ville/bourg notamment par la préservation des éléments bâtis et paysagers caractéristiques jalonnant la progression et permettant une transition progressive ville/campagne. Sur les secteurs aux enjeux patrimoniaux forts, les communes, au travers de leurs documents d'urbanisme, proposeront des règles particulières en faveur d'une préservation du cadre patrimonial, tant dans les nouvelles opérations que dans les rénovations. Les règles des documents d'urbanisme devront nécessairement être cohérentes avec celles des règlements des périmètres des Sites Patrimoniaux Remarquables (traduits au sein des plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine - PVAP) 6.2 Jouer la carte d'un aménagement territorial de qualité comme condition de développement	*L'identification de nouveau changements de destination permettra de préserver et valoriser du patrimoine bâti d'intérêt sur le territoire.* **Ainsi, la modification aura un impact positif sur cette orientation.**
7. Préparer la transition énergétique du territoire des Coëvrons 7.1 Faciliter l'implantation des énergies renouvelables en veillant à leur intégration au site d'accueil Les communes, au travers de leurs documents d'urbanisme, devront permettre le développement des énergies renouvelables en considérant les enjeux écologiques, paysagers et climatiques. 7.2 Viser la performance environnementale des bâtiments 7.3 Limiter la production de déchets et les valoriser en tant que ressources	**La procédure de modification n'est pas de nature à remettre en cause la compatibilité du PLUi à cette prescription du SCoT.**
8. Mettre les centres-bourgs au cœur des enjeux territoriaux 8.1 Favoriser le renouvellement urbain 8.3 Prendre en compte les nuisances sonores liées aux infrastructures routières en particulier au sein des bourgs Les nouvelles constructions respecteront les prescriptions d'isolement acoustique qui s'imposent dans les secteurs affectés par les nuisances sonores générées par la ligne SNCF	**La procédure de modification n'est pas de nature à remettre en cause la compatibilité du PLUi à cette prescription du SCoT.**

Paris-Brest et les axes routiers de l'A81 et la RD 57.	
9. Mettre les centres-bourgs au cœur des enjeux sociaux 9.2 Diversifier l'offre de logements pour atteindre des populations cibles	**La procédure de modification n'est pas de nature à remettre en cause la compatibilité du PLUi à cette prescription du SCoT.**
10. Mettre les centres-bourgs au cœur des enjeux économiques 10.1 Structurer l'offre commerciale, promouvoir une offre de proximité 10.2 Protéger le tissu économique des Très Petites et Petites Entreprises 10.3 Encourager les modes alternatifs à la voiture particulière favorisant l'accès aux équipements services de proximité	**La procédure de modification n'est pas de nature à remettre en cause la compatibilité du PLUi à cette prescription du SCoT.**

Compatibilité de la procédure avec le SDAGE Loire Bretagne 2022-2027	
Chapitres / Orientations du SDAGE	**Compatibilité de la procédure**
Chapitre 1 – Repenser les aménagements des cours d'eau dans leur bassin versant 1A Préservation et restauration du bassin versant	**La procédure de modification n'est pas de nature à remettre en cause la compatibilité du PLUi aux orientations de ce chapitre du SDAGE.**
Chapitre 2 – Réduire la pollution par les nitrates	**La procédure de modification n'est pas de nature à remettre en cause la compatibilité du PLUi aux orientations de ce chapitre du SDAGE.**
Chapitre 3 – Réduire la pollution organique, phosphorée et microbiologique Orientation 3D : Maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée à l'urbanisme Orientation 3E : Réhabiliter les installations d'assainissement non collectif non conformes	**La procédure de modification n'est pas de nature à remettre en cause la compatibilité du PLUi aux orientations de ce chapitre du SDAGE.**
Chapitre 4 – Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides	**La procédure de modification n'est pas de nature à remettre en cause la compatibilité du PLUi aux orientations de ce chapitre du SDAGE.**
Chapitre 5 – Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants	**La procédure de modification n'est pas de nature à remettre en cause la compatibilité du PLUi aux orientations de ce chapitre du SDAGE.**
Chapitre 6 – Protéger la santé en protégeant la ressource en eau	**La procédure de modification n'est pas de nature à remettre en cause la**

	compatibilité du PLUi aux orientations de ce chapitre du SDAGE.
Chapitre 7 – Gérer les prélèvements d'eau de manière équilibrée et durable	**La procédure de modification n'est pas de nature à remettre en cause la compatibilité du PLUi aux orientations de ce chapitre du SDAGE.**
Chapitre 8 – Préserver et restaurer les zones humides 8A Préserver et restaurrer les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités 8 B Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités	**La procédure de modification n'est pas de nature à remettre en cause la compatibilité du PLUi aux orientations de ce chapitre du SDAGE.**
Chapitre 9 – Préserver la biodiversité aquatique	**La procédure de modification n'est pas de nature à remettre en cause la compatibilité du PLUi aux orientations de ce chapitre du SDAGE.**
Chapitre 10 – Préserver le littoral	**Le territoire n'est pas concerné.**
Chapitre 11 – Préserver les têtes de bassin versant	**La procédure de modification n'est pas de nature à remettre en cause la compatibilité du PLUi aux orientations de ce chapitre du SDAGE.**
Chapitre 12 – Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques	**La procédure de modification n'est pas de nature à remettre en cause la compatibilité du PLUi aux orientations de ce chapitre du SDAGE.**
Chapitre 13 – Mettre en place des outils réglementaires et financiers	
Chapitre 14 – Informer, sensibiliser, favoriser les échanges	

Compatibilité de la procédure avec le SAGE Mayenne	
Objectifs du SAGE	**Compatibilité de la procédure**
Restauration de l'équilibre écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	
Objectif 1 -Améliorer la qualité morphologique des cours d'eau **Objectif 2** - Préserver et restaurer les zones humides	**La procédure de modification n'est pas de nature à remettre en cause la compatibilité du PLUi aux orientations de ce chapitre du SDAGE.**

Objectif 3 – Limiter l'impact négatif des plans d'eau	
OPTIMISATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE	
Objectif 4 – Economiser l'eau **Objectif 5 -** Maîtriser et diversifier les prélèvements **Objectif 6** - Réduire le risque d'inondation	*Dans le cadre de la procédure de modification, les changements de destination ont été croisés aux enjeux de risques naturels et technologiques dont les PPRi, AZI et PPRMT. L'analyse des incidences a conduit à l'identification de mesures ERC. A noter par ailleurs que le règlement du PLUi encadre déjà les aménagements et constructions sur les secteurs à risque. Ces dispositions ne sont pas modifiées dans le cadre de la modification.* **Ainsi, la modification n'est donc pas de nature à impacter les règles de préservation des populations.**
AMELIORATION DE LA QUALITE DES RESSOURCES SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES	
Objectif 7 - Limiter les rejets ponctuels **Objectif 8 -** Maîtriser les rejets diffus et les transferts vers les cours d'eau **Objectif 9 -** Réduire l'utilisation des pesticides	**La procédure de modification n'est pas de nature à remettre en cause la compatibilité du PLUi aux orientations de ce chapitre du SAGE.**

Compatibilité de la procédure avec le SAGE Sarthe Amont	
Objectifs du SAGE	**Compatibilité de la procédure**
Objectif 1 – Agir sur la morphologie des cours d'eau et les zones humides pour atteindre le bon état	**La procédure de modification n'est pas de nature à remettre en cause la compatibilité du PLUi aux orientations de ce chapitre du SDAGE.**
Objectif 2 - Améliorer la qualité de l'eau et sécuriser la ressource en eau pour atteindre le bon état	**La procédure de modification n'est pas de nature à remettre en cause la compatibilité du PLUi aux orientations de ce chapitre du SAGE.**
Objectif 3 - Protéger les populations contre le risque inondation	*Dans le cadre de la procédure de modification, les changements de destination ont été croisés aux enjeux de risques naturels et technologiques dont les PPRi, AZI et PPRMT. L'analyse des incidences a conduit à l'identification de mesures ERC. A noter par*

	ailleurs que le règlement du PLUi encadre déjà les aménagements et constructions sur les secteurs à risque. Ces dispositions ne sont pas modifiées dans le cadre de la modification. **Ainsi, la modification n'est donc pas de nature à impacter les règles de préservation des populations.**
Objectif 4 – Promouvoir des actions transversales pour un développement équilibré des territoires, des activités et des usages	**La procédure de modification n'est pas de nature à remettre en cause la compatibilité du PLUi aux orientations de ce chapitre du SAGE.**
Objectif 5 – Partager et appliquer le SAGE	**La procédure de modification n'est pas de nature à remettre en cause la compatibilité du PLUi aux orientations de ce chapitre du SAGE.**

Compatibilité de la procédure avec le SAGE Sarthe Aval	
Objectifs du SAGE	**Compatibilité de la procédure**
Objectif n°1 - Gouverner le SAGE	**La procédure de modification n'est pas de nature à remettre en cause la compatibilité du PLUi aux orientations de ce chapitre du SAGE.**
Objectif n°2 - Améliorer l'hydrologie et la morphologie des cours d'eau et préserver les milieux aquatiques	**La procédure de modification n'est pas de nature à remettre en cause la compatibilité du PLUi aux orientations de ce chapitre du SDAGE.**
Objectif n°3 - Mieux aménager le territoire (gestion préventive et curative des évènements naturels et anthropiques)	*Dans le cadre de la procédure de modification, les changements de destination ont été croisés aux enjeux de risques naturels et technologiques dont les PPRi, AZI et PPRMT. L'analyse des incidences a conduit à l'identification de mesures ERC. A noter par ailleurs que le règlement du PLUi encadre déjà les aménagements et constructions sur les secteurs à risque. Ces dispositions ne sont pas modifiées dans le cadre de la modification.* **Ainsi, la modification n'est donc pas de nature à impacter les règles de préservation des populations.**
Objectif n°4 - Mieux gérer les usages par une gestion qualitative et quantitative	**La procédure de modification n'est pas de nature à remettre en cause la compatibilité du PLUi aux orientations de ce chapitre du SAGE.**

Etat initial de l'environnement

Le PLUi actuel comporte des synthèses des enjeux identifiées dans l'EIE du PLUi. La modification n°3 n'impactera pas cet état initial. Ainsi, ces synthèses sont reprises dans le cadre des modifications de droit commun :

Synthèse – Paysage et patrimoine bâti

Atouts

- Une diversité de paysages forgeant l'identité des Coëvrons ;
- Un réseau hydrographique dense et un relief marqué qui façonnent le paysage ;
- Un patrimoine riche qui fait l'objet de plusieurs mesures de conservation et d'une mise en valeur grâce à divers labels.

Faiblesses

- Disparition d'éléments identitaires végétaux (haies taillées, vergers, fonds de vallée pâturés) ;
- Rénovation du bâti vernaculaire tenant insuffisamment compte des traditions constructives locales ;
- Extension de bourgs souvent mal intégrées au bâti ancien ;
- Une activité de carrière développée, impactante sur le plan paysager.

Enjeux

- Valorisation des paysages urbains et villageois existants ;
- Maîtrise de la qualité des extensions urbaines ;
- Garantie d'une qualité à l'espace rural ;
- Protection et mise en scène des paysages de vallées ;
- Promotion des paysages à forte identité (panoramas et sites de découverte exceptionnels, principaux boisements) ;
- Préservation des éléments bâtis anciens à valeur patrimoniale et promotion des savoir-faire locaux et matériaux traditionnels ;
- Maîtrise de l'affichage publicitaire au sein des secteurs à enjeux ;
- Réflexion sur les nouvelles formes de bâti en tenant compte de la typologie des constructions traditionnelles (choix des matériaux, rythmes des percements, volumes, couleurs, positionnements des appentis...).

Chiffres clés

3 entités paysagères distinctes

51 édifices inscrits ou classés, partiellement ou totalement aux Monuments Historiques

6 sites inscrits

5 sites classés

2 ZPPAUP

3 communes faisant l'objet de zones de présomption de prescriptions archéologiques

3 communes labélisées en tant que petites cités de caractère

Synthèse – Gestion des ressources en eau et matériaux, déchets

Atouts

- Une consommation moyenne par abonné domestique en baisse et globalement inférieure à la moyenne nationale ;
- Un rendement du réseau de distribution moyen ;
- Une capacité globale d'assainissement suffisante ;
- Une unique structure (la Communauté de communes des Coëvrons) exerce la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire du SCoT ;
- Des tonnages d'ordures ménagères collectés en baisse et s'approchant des objectifs fixés par le plan départemental pour 2017.

Faiblesses

- Les cours d'eau du territoire présentent globalement un état écologique moyen ;
- Deux des trois masses d'eau souterraines qui concernent le territoire présentent un état chimique médiocre ;
- Une grande complexité en matière d'organisation des compétences d'alimentation en eau potable et d'assainissement liée notamment à la réorganisation intercommunale ;
- 7 captages d'eau potable ou périmètres de captages prioritaires ;
- Des informations peu disponibles en matière d'assainissement non collectif et pluvial ;
- Plusieurs stations en limite de capacité ou présentant des disfonctionnements ;
- Absence d'infrastructure de traitement des déchets sur le territoire

Enjeux

- Amélioration de l'état écologique des rivières Erve, Orthe, Jouanne, Vaiges et de leurs affluents, en prenant en compte l'état des stations d'épuration, la sensibilité aux ruissellements de surface et les capacités d'alimentation en eau potable pour définir les pôles de développement urbain privilégié ;
- Inventaire et préservation des zones humides, les cours d'eau et les haies qui interviennent notamment dans la gestion des écoulements et assurent un rôle de filtre naturel important ;
- Encouragement à l'élaboration de schémas de gestion des eaux pluviales ciblés sur les secteurs à enjeux ;
- Développement de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, notamment dans les nouvelles opérations d'aménagement d'ensemble ;
- Poursuite des efforts de diminution des tonnages de déchets produits et à enfouir (amélioration du tri sélectif, du compostage individuel, et incitation à la diminution de la production par les ménages et les professionnels).

Chiffres clés

3 SAGE

15 captages d'eau potable (dont 13 sur le territoire)

Capacité épuratoire de 32580 EH

Synthèse – Biodiversité et espaces naturels

Atouts

- Un patrimoine naturel riche globalement bien préservé, reconnu à travers plusieurs périmètres de protection et d'inventaire ;
- Un bocage préservé constituant la « matrice paysagère » du territoire.

Faiblesses

- Plusieurs menaces pesant sur les milieux : fragmentation du réseau bocager, vieillissement des chênes têtards, altération des milieux humides ...).

Enjeux

- Préservation et mise en valeur du patrimoine biologique d'intérêt européen et local et favorisation du maintien et restauration des continuités écologiques ;
- Définition d'une politique de préservation du bocage en lien avec l'importance que constitue ce milieu pour le territoire des Coëvrons ;
- Identification et préservation des zones humides du territoire ;
- Intégration des projets d'aménagements et d'urbanisation à venir dans une démarche environnementale.

Chiffres clés

14 ZNIEFF de type II

27 ZNIEFF de type I

2 sites Natura 2000

1 PNR

6 sites inscrits

5 sites classés

5 ENS

82 % du territoire occupé par des milieux bocagers (prairies, cultures, vergers, haies, mares).

Synthèse – Hygiène, santé, sécurité

Atouts

- Des dispositifs de surveillance de la qualité de l'air en place.

Faiblesses

- Des activités pouvant impacter la qualité de l'air ;
- Un tiers des sites BASIAS recensés sur le territoire est situé sur les communes d'Evron, Montsûrs, Vaiges et Bais ;
- Des voies bruyantes affectent les bourgs de plusieurs communes.

Enjeux

- Prise en compte de l'enjeu d'amélioration de la qualité de l'air dans le développement ;
- Anticipation des choix d'urbanisme de façon à limiter les nuisances sonores dans les quartiers résidentiels futurs et existants, et près des établissements sensibles (écoles, résidences séniors, etc.).

Chiffres clés

4 déchèteries

1 quai de transfert des déchets

75% des déchets collectés sur le territoire sont valorisés

171 sites BASIAS

66 Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE)

4 infrastructures de transport terrestre disposant d'un classement sonore

Synthèse – Risques naturels et technologiques

Atouts

- Des Atlas des Zones Inondables (AZI) couvrant les cinq bassins versants du territoire ;
- Un niveau d'aléa sismique faible sur l'ensemble du territoire.

Faiblesses

- Des risques de mouvement de terrain de plusieurs types (risque minier, éboulement, cavités naturelles, retrait gonflement des argiles) affectant plusieurs communes du territoire ;
- Trois communes soumises au risque de feu de forêt ;
- Un risque de tempête sur l'ensemble du territoire ;
- Des risques TMD concernant largement le territoire (voie routière : toutes les communes ; voie ferroviaire : 8 communes ; conduites de gaz : 12 communes) ;
- Les communes de Sainte-Suzanne, Evron, Vaiges et Saint-Jean-sur-Erve concentrent un grand nombre de risques naturels et technologiques.

Enjeux

- Préservation de l'ensemble de la population et les installations des risques naturels et technologiques connus ou prévisibles ;
- Intégration des risques existants dans les logiques d'urbanisation et mettre en place des dispositifs pour se prémunir des conséquences engendrées par ces risques.

Chiffres clés

23 communes concernées par le risque inondation

2 Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRi)

1 Plan de Prévention du Risque Mouvement de terrain (commune de Sainte-Suzanne)

2 communes concernées par le risque de rupture de barrage

16 ICPE

Analyse des incidences de la modification

Pré-analyse des incidences

La modification ne contient qu'un objet pouvant avoir des impacts négatifs sur l'environnement. Un zoom plus précis sur cette objet a donc été effectué ci-après.

N° modification de droit commun	Modifications prévues	Préanalyse des incidences sur l'environnement	Analyse complémentaire prévue
3	Ajout des changements de destination Évolutions du zonage suite aux modifications sur les changements de destination (repérage des bâtiments au règlement graphique) Création d'un atlas des changements de destination dans les annexes du PLUi	La modification prévoit l'ajout de 466 changements de destinations. Des incidences sont prévisibles sur l'environnement, le paysage et l'agriculture.	OUI

A. Ajout des changements de destination

Etat initial de l'environnement de la procédure

La modification prévoit l'ajout de 466 changements de destinations. Des incidences sont prévisibles sur l'environnement, le paysage et l'agriculture. De ce fait, afin de définir les incidences possibles, il a été croisé l'ensemble des changements de destination aux critères environnementaux suivants :

- Exploitation agricole ;
- Parcelle recensée au RPG ;
- Site Natura 2000 ;
- Espace Naturel Sensible ;
- Parc Naturel Régional ;
- ZNIEFF de type 1 et 2 ;
- Cours d'eau ;
- Présence de haie ;
- Présence de boisement ;
- Zone humide ;

- Boisement soumis à un plan simple de gestion ou au code de bonnes pratiques sylvicoles ;
- Site classé ou inscrit ;
- Monument historique ;
- Périmètre des abords d'un monument historique ;
- Site patrimonial remarquable ;
- Zone de présomption de prescription archéologique ;
- Cavité souterraine ;
- Atlas des zones inondables ;
- PPRi ;
- PPRMT ;
- Aléa retrait-gonflement des argiles ;
- Périmètre de protection de captages
- Secteur d'information sur les sols ;
- Site BASIAS ;
- ICPE ;
- Transport de matières dangereuses ;
- Route bruyante ;
- Lignes THT/antennes.

Il est à noter que le croisement entre les changements de destination et les enjeux a été réalisé à l'aide d'un tampon de 50 m. Ainsi, les changements de destination identifiés ne croisent pas nécessairement directement un enjeu, mais peuvent simplement être situés à proximité de celui-ci, dans un rayon de 50 m.

Le croisement des changements de destination avec les enjeux environnementaux est présenté en annexe de la présente évaluation environnementale.

L'ensemble des croisements est présenté en annexe du présent document (partie IX – Annexes).

Analyse des incidences de la procédure

Changements de destination croisant un site Natura 2000

103 sites croisent une zone Natura 2000. Les anciens bâtis peuvent constituer des habitats pour certaines espèces. Aussi, il est recommandé :

(R) Lors d'un projet d'aménagement/de rénovation concernant les enjeux écologiques, il est recommandé en premier lieu d'identifier les lieux à enjeux, puis dans un second temps d'éviter les actions de rénovation au cours des périodes de nichage/reproduction lorsque la présence d'une espèce est avérée. Les travaux devront ensuite être entrepris de manière à préserver les anfractuosités des bâtiments favorables au nichage des espèces.

Changements de destination croisant un espace naturel sensible

Sans objet – aucun site ne croise cet enjeu.

Changements de destination croisant un parc naturel régional

426 sites croisent le PNR Normandie-Maine. Le but des parcs régionaux est de concilier la biodiversité avec le patrimoine et les activités économiques. Les changements de destination permettront ainsi de préserver le patrimoine bâti du territoire ce qui sera donc

un impact positif. Toutefois, les anciens bâtis peuvent constituer des habitats pour certaines espèces. Aussi, il est recommandé :

(R) Lors d'un projet d'aménagement/de rénovation concernant les enjeux écologiques, il est recommandé en premier lieu d'identifier les lieux à enjeux, puis dans un second temps d'éviter les actions de rénovation au cours des périodes de nichage/reproduction lorsque la présence d'une espèce est avérée. Les travaux devront ensuite être entrepris de manière à préserver les anfractuosités des bâtiments favorables au nichage des espèces.

Changements de destination croisant une ZNIEFF de type 1 ou 2

141 sites croisent une ZNIEFF de type 2 et 9 une ZNIEFF de type 1.

Les anciens bâtis peuvent constituer des habitats pour certaines espèces. Aussi, il est recommandé :

(R) Lors d'un projet d'aménagement/de rénovation concernant les enjeux écologiques, il est recommandé en premier lieu d'identifier les lieux à enjeux, puis dans un second temps d'éviter les actions de rénovation au cours des périodes de nichage/reproduction lorsque la présence d'une espèce est avérée. Les travaux devront ensuite être entrepris de manière à préserver les anfractuosités des bâtiments favorables au nichage des espèces.

Changements de destination croisant une zone humide :

72 sites sont concernés par la présence d'une zone humide dans un rayon de 50 m. Pour rappel, le croisement entre les changements de destination et les enjeux a été réalisé à l'aide d'un tampon de 50 m. Ainsi, les changements de destination identifiés ne sont pas nécessairement situés directement au sein d'une zone humide, mais peuvent se trouver à proximité de celle-ci, dans un rayon de 50 m. En cas de travaux sur le bâtiment ou à proximité de celui-ci, notamment pour la construction d'une extension ou d'une annexe, il sera donc nécessaire de vérifier la présence effective ou non d'une zone humide autour du bâtiment ayant fait l'objet d'un changement de destination vers l'habitation. Cette vérification devra être réalisée en premier lieu à partir du règlement graphique du présent PLUi, qui identifie les « zones humides fonctionnelles » selon la méthodologie d'inventaire du SAGE Mayenne.

Toute occupation ou utilisation du sol, ainsi que tout aménagement susceptible de compromettre l'existence, la qualité, l'équilibre hydraulique et biologique d'une zone humide est strictement interdit, notamment pour les remblaiements de sols, dépôts de matériaux, assèchements et mises en eau sauf mesures compensatoires appropriées dûment autorisées par le Préfet et en adéquation avec les dispositions du SDAGE et du SAGE qui couvre la zone humide concernée. Dans tous les cas, les projets affectant une zone humide doivent viser les principes d'évitement, réduction, compensation des impacts potentiels. Les dérogations à la dégradation ou destruction de zones humides seront exceptionnelles et limitées à des projets identifiés d'intérêt public ou liées à des exploitations agricoles.

Changements de destination croisant un site classé ou un site inscrit :

31 sites croisent un site classé ou inscrit.

Il est à noter que les travaux sur les sites inscrits ou classés sont soumis à autorisation spéciale au titre du code de l'Environnement. Par ailleurs, le bâti est identifié comme bâti à protéger au titre du L.151-19 du Code l'urbanisme. Le changement de destination (ou passage d'une destination à une autre), avec ou sans travaux, nécessite le dépôt d'une autorisation d'urbanisme. Le changement de destination d'un bâtiment ou partie de bâtiment désigné par le PLUi est alors soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la

Commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (CDPENAF) et, en zone naturelle (zone N du présent règlement), à l'avis conforme de la **Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).** Les incidences relatives à l'aspect du site classé ou inscrit sont ainsi nulles.

Changements de destination croisant un périmètre des abords de monument historique :

34 sites croisent un périmètre des abords de monument historique.

Il est à noter que dans les périmètres délimités des abords des monuments historiques, tous les travaux sur les immeubles protégés au titre des abords sont soumis à l'accord de l'ABF. Les incidences sont donc nulles.

Changements de destination croisant un atlas des zones inondables :

22 sites croisent un atlas des zones inondables.

Ces sites devront respecter la règlementation du PLUi en vigueur permettant de limiter le risque dans ces secteurs. Le règlement indique notamment que :

« Le PLUi préserve les zones inondables, répertoriées au sein des Atlas des Zones Inondables et situées en dehors des zones urbanisées de toute urbanisation nouvelle à l'exception :

- des constructions, reconstructions après sinistre, ouvrages, installations, aménagements nécessaires à la gestion, à l'entretien, à l'exploitation des terrains inondables, notamment par un usage agricole, ou pour des activités sportives ou de loisirs compatibles avec le risque d'inondation ;
- des réparations ou reconstructions de biens sinistrés (sauf les reconstructions à l'identique suite à une inondation torrentielle ou à une submersion marine), démolitions reconstructions et changements de destination des biens existants sans accroissement notable des capacités d'accueil de populations, sous réserve que la sécurité des occupants soit assurée et que la vulnérabilité de ces biens soit diminuée ;
- des ouvrages, installations, aménagements d'infrastructures et réseaux d'intérêt général sans alternative à l'échelle du bassin de vie et réalisés selon une conception résiliente à l'inondation ;
- des équipements dont la fonction est liée à leur implantation (portes d'écluses, équipements portuaires) ;
- des activités nécessitant la proximité immédiate du cours d'eau concerné par le risque inondation ;
- des constructions, ouvrages, installations, aménagements et travaux destinés à réduire les conséquences du risque d'inondation. »

Changements de destination croisant un PPRi :

Sans objet – aucun site ne croise cet enjeu.

Changements de destination croisant un PPRMT :

Sans objet – aucun site ne croise cet enjeu.

Changements de destination croisant un périmètre de protection de captage d'eau potable :

Sans objet – aucun site ne croise cet enjeu.

Par ailleurs, d'un point de vue paysager il est recommandé de manière générale :

(E) Pour l'approbation de la modification n°3, il sera nécessaire d'étudier finement la qualité architecturale de chaque bâtiment afin de ne conserver que les sites avec un intérêt patrimonial avéré.

(E) Pour l'approbation de la modification n°3, il sera nécessaire d'étudier finement la distance des changements de destination avec les exploitations agricoles les plus proches et de ne conserver les changements de destination éloignés de ces exploitations.

Incidences cumulées de la modification

La modification n°3 du PLUi des Coëvrons porte sur l'ajouts de nouveaux changements de destination au PLUi. Chaque changement de destination peut présenter des incidences environnementales limitées, mais leur analyse doit également être conduite de manière globale afin d'apprécier leurs effets cumulés sur les principales composantes de l'environnement.

Dans cette perspective, une attention particulière est portée à un enjeu susceptible d'être concerné par l'évolution du document d'urbanisme : la disponibilité de la ressource en eau. L'analyse ci-après vise ainsi à mettre en regard les différentes évolutions prévues par la modification n°3 avec les objectifs de gestion durable de l'eau applicables à l'échelle du territoire.

Incidences cumulées sur la ressource en eau

Concernant l'ajout de nouveaux changements de destination, la modification n°3 prévoyait initialement l'identification de 540 bâtiments susceptibles de changer de destination. À la suite des avis des Personnes publiques associées (PPA), un travail de sélection complémentaire a été réalisé et plusieurs critères d'exclusion ont été intégrés afin de limiter le nombre de bâtiments concernés. Le nombre de changements de destination retenus a ainsi été réduit à 466.

Afin d'évaluer les incidences potentielles de ces changements de destination sur la ressource en eau, une estimation de la consommation supplémentaire maximale a été réalisée. Sur la base d'une consommation domestique moyenne de 55,4 m³/an/abonné domestique[1], l'accueil potentiel de 466 nouveaux logements représenterait une consommation supplémentaire maximale estimée à 25 816,4 m³/an. Cette estimation constitue une hypothèse majorante, correspondant à la réalisation de l'ensemble des changements de destination identifiés. La réduction du nombre de sites retenus permet ainsi de diminuer de 4 099,6 m³/an la consommation potentielle estimée par rapport à la première version de la modification n°3, qui prévoyait 540 bâtiments.

Cette consommation supplémentaire potentielle doit par ailleurs être mise en regard de la réalisation effective des changements de destination. En effet, l'identification d'un bâtiment comme susceptible de changer de destination dans le PLUi ne signifie pas que ce changement sera nécessairement réalisé. D'après les données du service urbanisme des Coëvrons, seuls 9 changements de destination ont été autorisés entre 2021 et 2025, parmi les 475 bâtiments alors identifiés, soit environ 2 %. Le nombre de changements de destination effectivement réalisés est donc nettement inférieur au potentiel identifié dans le document d'urbanisme.

Ainsi, l'incidence réelle sur la ressource en eau devrait être sensiblement inférieure à l'estimation maximale présentée ci-dessus. Cette consommation potentielle devra néanmoins être prise en compte dans l'appréciation de la capacité des réseaux et de la ressource en eau à répondre aux besoins supplémentaires, notamment en période de sécheresse et de tension sur la ressource. La réalisation effective des changements de

destination reste soumise aux capacités d'alimentation en eau potable du secteur concerné et aux éventuelles restrictions applicables en période de sécheresse.

Incidences de la procédure sur les sites Natura 2000

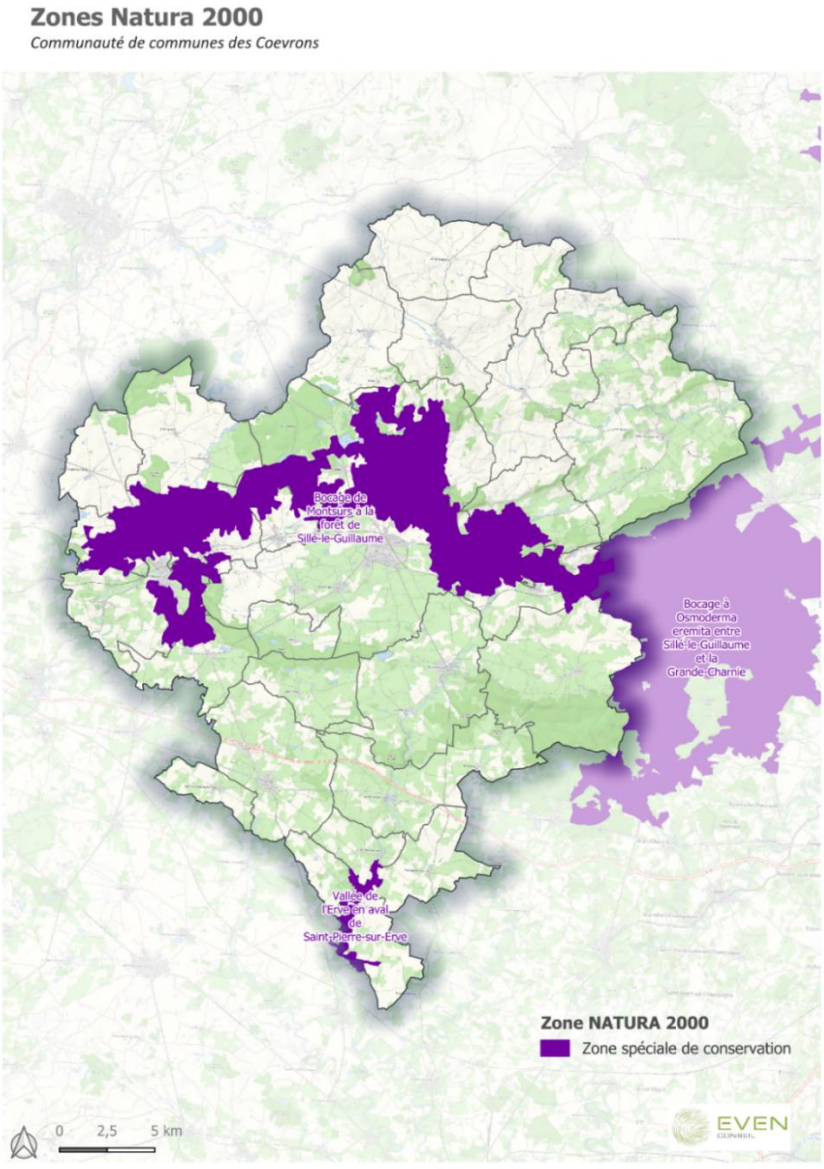
Le présent chapitre vise à analyser les incidences probables, directes ou indirectes, du projet de PLUi sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire recensés sur deux sites Natura 2000 en présence sur le territoire des Coëvrons.

Les espèces végétales et animales d'intérêt communautaire et la présence d'habitats qui leur sont favorables ont justifié la désignation des sites Natura 2000 présentes sur la commune.

Deux sites Natura 2000 sont localisés sur le territoire :

ZSC FR5202007 « Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume » ;

ZSC FR5200639 « Vallée de l'Erve en aval de Saint Pierre-sur-Erve ».



Nom	**Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume**
Code	FR5202007
Communes concernées	17 communes : Assé-le-Béranger, La-Bazouge-des-Alleux, Brée, La Chapelle Rainsouin, Deux- Evailles, Evron, Gesnes, Mézangers, Montsûrs, Neau, Saint-Céneré, SaintChristophe-du-Luat, Sainte-Gemmes-le-Robert, Saint-Georges-sur-Erve, Saint-Ouen-des-Vallons, Torcé-Viviers-en-Charnie, Voutré
Milieux concernés	Il présente un bocage d'une qualité et d'une densité remarquable qui constitue un habitat privilégié pour tout un cortège d'espèces et en particulier pour le piqueprune. Cette espèce rare de coléoptère, strictement protégée par la directive « Habitats », est présente dans les chênes têtards et les vieux châtaigniers au sein de cavités résultant de l'action de l'homme sur le bocage.
Vulnérabilité	La disparition et la fragmentation du réseau bocager ainsi que le vieillissement des chênes têtards sont les risques principaux sur ce site. Couplés au nonrenouvellement des habitats, ce phénomène conduira à l'isolement de populations les vouant ainsi à l'extinction. L'objectif sur le site est donc d'apporter aux acteurs du territoire un outil de gestion concerté du bocage afin de maintenir un réseau cohérent d'habitat des espèces précédemment évoquées.

Nom	**Vallée de l'Erve en aval de Saint Pierre-sur-Erve**
Code	FR5200639
Communes concernées	3 communes : Saint-Pierre-sur-Erve, Saulges, Thorigné-en-Charnie
Milieux concernés	Vallée encaissée d'une petite rivière, entaillant un plateau calcaire, le site renferme une bonne diversité d'habitats d'intérêt communautaire sur une superficie réduite : côteaux secs couverts de pelouses calcicoles, pentes rocheuses calcaires avec formations à Buis, pelouses et prés-bois avec faciès à Genévrier. Ces habitats sont d'une grande originalité dans ce secteur en limite du massif armoricain. Ils sont globalement bien conservés et des actions de gestion conservatoire sont actuellement entreprises. Ces milieux secs sont favorables à l'Ecaille chinée, espèce d'intérêt communautaire prioritaire. Les nombreuses grottes que l'on rencontre sur le site constituent des lieux d'hibernation importants pour plusieurs espèces de chiroptères et présentent de surcroît, pour certaines de ces cavités, un intérêt archéologique important. L'Agrion de Mercure trouve des habitats favorables au bord de la rivière. L'ensemble forme une entité paysagère encore bien conservée et d'un grand intérêt.
Vulnérabilité	Les dégradations potentielles peuvent avoir pour origine l'importante fréquentation dont ce site est l'objet, qu'il s'agisse des habitats de pelouses et de coteaux ou des cavités. L'abandon du pâturage des pelouses et landes est une autre source de dégradation. Des actions concertées avec la plupart des acteurs locaux sont cependant en cours de mise au point pour limiter ces impacts.

Enjeux retenus

Les enjeux liés à la Natura 2000 relevés à la suite de l'étude du DOCOB concernant les habitats, sont la préservation des feuillus sur le secteur notamment des Chênes.

L'analyse des espèces d'importance (Inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation) montre :

- Pour la zone Natura 2000 « Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume », les espèces présentes sont des espèces à faible distance de dispersement se limitant donc à la zone Natura 2000. A l'échelle du site, 3 espèces recensées sont inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE : le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), le Pique-prune (*Osmoderma eremita*) et le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*). Ces espèces sont étroitement liées aux milieux bocagers, aux vieux arbres, aux arbres à cavités et au bois mort, qui constituent des habitats favorables à leur cycle de vie. La modification du PLUi des Coëvrons consiste à permettre de nouveaux changements de destination de bâtiments existants. Ces évolutions concernent donc des constructions déjà implantées et ne conduisent pas, par elles-mêmes, à la création de nouvelles emprises bâties dans les habitats naturels ou agricoles. Les possibilités d'évolution des habitations existantes sont par ailleurs strictement encadrées par le règlement du PLUi. Ces dispositions contribuent à limiter les possibilités d'extension du bâti et, par conséquent, les risques de consommation ou de fragmentation des espaces naturels et bocagers susceptibles de constituer des habitats favorables au Lucane cerf-volant, au Pique-prune et au Grand Capricorne. La modification du PLUi ne prévoit par ailleurs aucune intervention directe sur les haies, les boisements ou les arbres remarquables susceptibles de présenter des cavités ou du bois mort favorables à ces espèces. Ainsi, compte tenu du caractère ponctuel de la modification, du fait que les changements de destination concernent des bâtiments existants et de l'encadrement réglementaire des extensions et annexes des habitations existantes, **la modification du PLUi des Coëvrons n'est pas susceptible d'entraîner d'incidence significative sur les espèces d'intérêt communautaire**
- Pour la zone Natura 2000 « Vallée de l'Erve en aval de Saint-Pierre-sur-Erve », les enjeux écologiques ne se limitent pas au périmètre strict du site. Celui-ci constitue notamment un habitat favorable à plusieurs espèces de chiroptères, dont certaines présentent des capacités de déplacement importantes entre leurs différents secteurs de gîte, de transit et de chasse. Ces espèces peuvent ainsi utiliser des milieux situés à plusieurs kilomètres, voire à plusieurs dizaines de kilomètres, autour du site Natura 2000, notamment les espaces bocagers, les boisements, les haies, les vallées et les lisières forestières.

 Dans ce contexte, les secteurs concernés par la modification du PLUi, bien que situés en dehors du périmètre du site Natura 2000, peuvent potentiellement présenter un intérêt pour ces espèces et participer au fonctionnement écologique du site, notamment en tant que zones de déplacement, de transit ou de recherche de nourriture. Les changements de destination et les évolutions du bâti peuvent donc être susceptibles d'engendrer des incidences indirectes, en fonction de leur localisation et de la nature des bâtiments concernés. Des incidences potentielles peuvent notamment être liées à la réalisation de travaux susceptibles de modifier des gîtes existants ou potentiels, de supprimer des éléments favorables aux déplacements des chiroptères ou de perturber temporairement leur utilisation des secteurs concernés. Ainsi, u**ne incidence potentielle ne peut néanmoins être totalement exclue à ce stade**, notamment pour les bâtiments anciens susceptibles d'être utilisés comme gîtes par les chiroptères.

Protections globales du PLUi

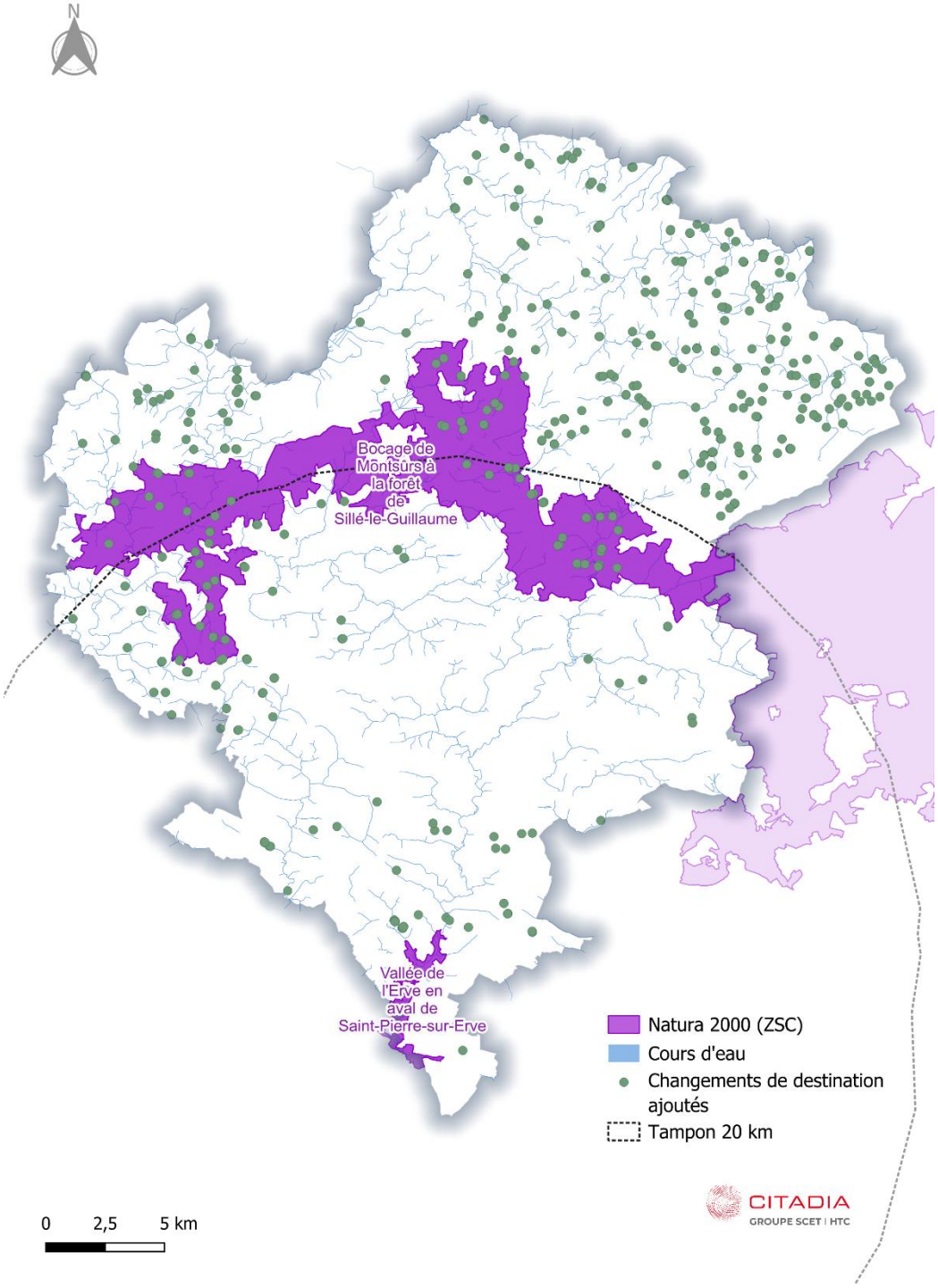
Afin de répondre aux enjeux identifiés dans les tableaux précédents, le PLUi tient compte de la zone Natura 2000 au travers les dispositifs réglementaires suivants :

- En premier lieu, le PADD entend préserver les éléments de la Trame Verte et Bleue et notamment les zones Natura 2000 qui présentent un intérêt majeur. Il est question de veiller à l'absence d'incidence significative du projet pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire qu'ils abritent
- Le zonage et le règlement privilégie une urbanisation en comblements de dents creuses limitant ainsi l'extension urbaine et les possibles impacts paysagers et écologiques de l'urbanisation
- Les espaces naturels et éléments qui composent les zones Natura 2000 sont préservés par de nombreux dispositifs :
 - Zonage Agricole ou Naturel en grande majorité, limitant fortement la constructibilité et évitant ainsi les impacts sur les sites :
 - Dans les zones Natura 2000, un certain nombre de haies ont été préservées au titre de l'article L.151-23 du CU, permettant de conserver le bocage constitutifs du réseau Natura 2000 et de limiter les impacts des activités humaines. Ce dispositif prévoit notamment une compensation en cas d'arrachage ;
 - Le réseau de boisements qui caractérise également le paysage et le maillage écologique des sites Natura 2000 est protégé par les dispositifs suivants : zonage Nf protecteur et réservé à l'activité forestière, protection au titre des EBC ou protection au titre de l'article L.151-23 du CU), de façon à assurer leur maintien à long terme et la préservation des habitats qu'ils constituent ;
 - Les zones humides constitutives des paysages des zones Natura 2000 et comportant des intérêts écologiques sont également préservées voire renforcées par le règlement et le zonage. Les zones humides sont concernées par une inscription graphique dans le zonage et les prescriptions réglementaires indiquent que toute zone humide repérée doit être préservée. Par ailleurs, les constructions, installations et aménagement ne doivent ni constituer un préjudice ni porter atteinte aux zones humides. Des travaux sont possibles dans un objectif de conservation, de restauration, de mise en valeur et d'entretien. Dans le cas de destruction, une compensation est exigée ;
 - Le réseau hydrographique caractérisant les sites Natura 2000 des Coëvrons sont préservés par des dispositions réglementaires visant à maintenir une zone libre de construction aux abords des cours d'eau, en spécifiant l'inconstructibilité d'une bande de 35m de part et d'autre de leurs berges. ;

La mise en valeur des paysages des sites Natura 2000 par la protection de cônes de vue, notamment dans la vallée de l'Erve ;

La ZSC « Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume » comportant également des espaces urbanisés, le PLUi s'attache à traiter l'enjeu de maintien de cette biodiversité en permettant de préserver voire renforcer la nature en ville : par la protection des éléments tels qu'espaces verts, bocages, boisements, zones humides, cours d'eau, etc. et les principe de plantations dans les OAP.

Les zones Natura 2000 du territoire sont en majorité protégées de manière satisfaisante.



Mesures ERC complémentaires

103 sites croisent une zone Natura 2000.

Les anciens bâtis peuvent constituer des habitats pour certaines espèces de Chiroptères. Aussi, il est recommandé pour les secteurs localisés dans la Natura 2000 « Vallée de l'Erve en aval de Saint-Pierre-sur-Erve et dans la zone tampon de 20km autour du site :

(R) Lors d'un projet d'aménagement/de rénovation, il est recommandé en premier lieu d'identifier les lieux à enjeux, puis dans un second temps d'éviter les actions de rénovation

au cours des périodes de nichage/reproduction lorsque la présence d'une espèce est avérée. Les travaux devront ensuite être entrepris de manière à préserver les anfractuosités des bâtiments favorables au nichage des espèces.

Cette recommandation a été ajoutée dans l'atlas des changements de destination pour les sites concernés.

Critères, indicateurs et modalités de suivi

La modification de droit commun n°3 du PLUi implique une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement.

Dans ce but, l'évaluation environnementale de la modification reprend les indicateurs actuels du PLUi et cible les indicateurs à mettre à jour, en lien avec les modifications apportées au document d'urbanisme, listées dans le tableau ci-dessous :

THEMATIQUES	INDICATEURS DE SUIVI	SOURCES	APRES LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN
Population	Nombre d'habitants	INSEE	Pas de changement
Habitat	Part de la construction neuve dans les polarités	SITADEL	Pas de changement
	Part de la construction neuve dans le pôle centre	SITADEL	Pas de changement
	Nombre de logements	INSEE	Pas de changement
	Densité moyenne de l'habitat	CdC/SITADEL	Pas de changement
	Rythme de construction	SITADEL	Pas de changement
	Part d'habitat individuel/ collectif/mixte dans le parc existant	CdC/ services instructeurs	Pas de changement
Equipements et services	Nombre d'équipements dans les polarités	INSEE	Pas de changement
Déplacements	Part modale des différents modes de transport sur le territoire	INSEE	Pas de changement
	Flux domicile – travail entrant dans la CdC	INSEE	Pas de changement
	Flux domicile – travail sortant dans la CdC	INSEE	Pas de changement
	Flux domicile – travail sortant dans la CdC	INSEE	Pas de changement
	Flux domicile – travail interne dans la CdC	INSEE	Pas de changement
	Nombre d'aire de covoiturage et nombre de places	Département de la Mayenne	Pas de changement
	Nombre de parkings relais et nombre de places	Département de la Mayenne	Pas de changement
Emplois	Ratio emplois/actifs	INSEE	Pas de changement
	Indice de concentration de l'emploi	INSEE	Pas de changement
Activités économiques	Surface consommée pour l'activité économique	CdC Coëvrons / services instructeurs	Pas de changement
	Taux d'occupation des zones d'activités économiques	CdC Coëvrons / services instructeurs	Pas de changement

Consommation d'espace	Surface urbanisée	CdC Coëvrons / services instructeurs	Pas de changement
	Surface moyenne consommée par an : • dont superficie urbanisée en extension • dont superficie urbanisée en renouvellement	CdC Coëvrons / services instructeurs	Pas de changement
	Densité moyenne des projets résidentiels	CdC Coëvrons / services instructeurs	Pas de changement
	Surface utilisée pour les nouvelles infrastructures routières	CdC Coëvrons / services instructeurs	Pas de changement
Espace agricole	Surface agricole utile	Agreste	Pas de changement
	Nombre d'exploitations	Agreste	Pas de changement
	Nombre de changements de destination	CdC Coëvrons / services instructeurs	**466 changements de destinations prévus**
Milieux remarquables	Surfaces protégées ou inventoriées (ZNIEFF, Natura 2000 ...)	DREAL	Pas de changement
	Surface de réservoirs de biodiversité majeurs et complémentaires et espaces de perméabilité concernée par des zones AU	Documents d'urbanisme	Pas de changement
	Surface de milieux remarquables concernée par un projet d'infrastructure	Documents d'urbanisme	Pas de changement
	Surface de milieux restaurés	Communes et partenaires institutionnels	Pas de changement
Zones humides	Surface de zones humides concernée par des zones AU	Documents d'Urbanisme	Pas de changement
	Surface de zones humides restaurées	Communes	Pas de changement
	Surface de zones humides détruites	Inventaire SAGE	Pas de changement
Haies et Boisements	Linéaire de haie sur le territoire	Inventaire intercommunal et SAGE	Pas de changement
	Linéaire de haies protégées dans le(s) PLU(i)	Documents d'Urbanisme	Pas de changement

	Surfaces boisées	Services techniques	Pas de changement
	Surfaces boisées protégées dans le PLUi	CdC Coëvrons	Pas de changement
Réseau hydrographique	Qualité des principaux cours d'eau et masses d'eau souterraines	Agence de l'eau Loire Bretagne	Pas de changement
Eaux usées	Nombre de stations en surcharge organique et/ou hydraulique	Syndicats	Pas de changement
	Pourcentage de la population raccordée à une STEP	Syndicats	Pas de changement
	Nombre de logements raccordés au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	SPANC	Pas de changement
	Taux de conformité pour les installations d'assainissement non collectif	SPANC	Pas de changement
Eaux pluviales	Nombres de SDAP réalisés ou en cours	CdC Coëvrons	Pas de changement
Eau potable	Volume moyen domestique annuel consommé	Syndicats	Pas de changement
	Volume total annuel consommé (domestique + industriels + communes)	Syndicats	Pas de changement
	Rendement des réseaux d'eau potable	Syndicats	Pas de changement
	Evolution du stock d'eau potable dans les réserves	Syndicats	Pas de changement
Energies et Gaz à effet de serre	Répartition du mix énergétique	Région Pays De la Loire (BASEMIS)	Pas de changement
	Emissions de gaz à effet de serre par secteurs et par habitant	Région Pays De la Loire (BASEMIS)	Pas de changement
	Consommation d'énergie par secteurs et par habitant	Région Pays De la Loire (BASEMIS)	Pas de changement
	Nombre de déclaration de travaux ou de permis de construire portant notamment sur l'installation d'énergie renouvelables	CdC Coëvrons / services instructeurs	Pas de changement
Risques et Nuisances	Nombre d'habitants exposés aux risques technologiques	DDT 53	Pas de changement
	Nombre d'habitants exposés au risque inondation	DDT 53	Pas de changement
	Nombre d'habitants exposés au risque effondrement	DDT 53	Pas de changement

	Nombre d'habitants exposés aux infrastructures bruyantes	DDT 53	Pas de changement
Qualité de l'air	Indice ATMO : • % d'indice mauvais à très mauvais • % d'indice moyens à médiocres • % d'indices très bons à bons	Air Pays de la Loire	Pas de changement
Déchets	Quantité de déchets ménagers collectés par an (ratio par habitant) et répartition • Collecte sélective • Collecte ordure ménagère • Collecte déchetteries	Syndicats de gestion	Pas de changement
	Valorisation des déchets (organique, matière et énergétique)		Pas de changement

Annexes

Ci-après est présenté le croisement entre les changements de destination et les enjeux environnementaux.

Si la case = 0, le changement de destination n'est pas concerné par l'enjeu environnement

Si la case = 1, le changement de destination est concerné par l'enjeu environnemental

Pour rappel, il est à noter que le croisement entre les changements de destination et les enjeux a été réalisé à l'aide d'un tampon de 50 m autour des changements de destination. Ainsi, les changements de destination identifiés ne croisent pas nécessairement directement un enjeu, mais peuvent simplement être situés à proximité de celui-ci, dans un rayon de 50 m.

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53010-01	Assé-le-Bérenger	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53010-02	Assé-le-Bérenger	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53010-03	Assé-le-Bérenger	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
53010-04	Assé-le-Bérenger	0	1	0	1	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
53010-05	Assé-le-Bérenger	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
53010-06	Assé-le-Bérenger	0	1	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53010-07	Assé-le-Bérenger	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6

[1] RPG = Parcelle référencée au registre parcellaire graphique
PSG = Boisement sous plan simple de gestion
CBPS = Boisement sous code des bonnes pratiques sylvicoles
SPR = Ste patrimonial remarquable
SIS = Secteur d'information sur les sols

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53010-09	Assé-le-Bérenger	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	9
53010-11	Assé-le-Bérenger	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	10
53010-12	Assé-le-Bérenger	0	1	0	1	1	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	10
53010-13	Assé-le-Bérenger	0	1	0	1	1	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9
53010-15	Assé-le-Bérenger	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
53010-16	Assé-le-Bérenger	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
53010-17	Assé-le-Bérenger	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	7
53010-18	Assé-le-Bérenger	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
53010-19	Assé-le-Bérenger	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
53010-20	Assé-le-Bérenger	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53010-21	Assé-le-Bérenger	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
53010-22	Assé-le-Bérenger	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
53010-23	Assé-le-Bérenger	0	1	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53010-24	Assé-le-Bérenger	0	1	0	0	1	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
53010-26	Assé-le-Bérenger	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	7
53010-28	Assé-le-Bérenger	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
53010-29	Assé-le-Bérenger	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
53016-01	Bais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53016-02	Bais	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53016-04	Bais	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53016-05	Bais	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
53016-06	Bais	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	4

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53016-07	Bais	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	4
53016-08	Bais	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	4
53016-09	Bais	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53016-11	Bais	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3
53016-12	Bais	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53016-14	Bais	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53016-15	Bais	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53016-16	Bais	0	1	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53016-17	Bais	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53016-18	Bais	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53023-01	La Bazouge-des-Alleux	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2
53023-02	La Bazouge-des-Alleux	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3
53023-03	La Bazouge-des-Alleux	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53023-05	La Bazouge-des-Alleux	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53023-10	La Bazouge-des-Alleux	1	1	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53023-11	La Bazouge-des-Alleux	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53043-01	Brée	0	1	0	0	1	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	6
53043-02	Brée	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	9
53043-04	Brée	0	1	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	5
53043-05	Brée	1	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	7
53043-06	Brée	1	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	7
53043-08	Brée	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53043-09	Brée	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53043-10	Brée	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53043-11	Brée	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	5
53043-12	Brée	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53043-13	Brée	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53043-14	Brée	0	1	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	5
53043-15	Brée	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2
53043-16	Brée	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2
53053-01	Champgenéteux	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53053-02	Champgenéteux	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3
53053-03	Champgenéteux	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53053-04	Champgenéteux	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53053-05	Champgenéteux	1	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53053-06	Champgenéteux	1	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53053-08	Champgenéteux	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53053-09	Champgenéteux	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53053-12	Champgenéteux	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53053-13	Champgenéteux	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53053-14	Champgenéteux	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53053-16	Champgenéteux	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53053-17	Champgenéteux	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53053-18	Champgenéteux	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53053-19	Champgenéteux	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53053-21	Champgenéteux	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53053-22	Champgenéteux	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53053-23	Champgenéteux	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53059-01	La Chapelle-Rainsouin	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	7
53059-02	La Chapelle-Rainsouin	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53059-03	La Chapelle-Rainsouin	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53059-05	La Chapelle-Rainsouin	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53059-06	La Chapelle-Rainsouin	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
53059-07	La Chapelle-Rainsouin	1	1	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
53059-08	La Chapelle-Rainsouin	1	1	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
53059-09	La Chapelle-Rainsouin	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53059-10	La Chapelle-Rainsouin	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53059-11	La Chapelle-Rainsouin	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53059-12	La Chapelle-Rainsouin	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53059-13	La Chapelle-Rainsouin	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53059-14	La Chapelle-Rainsouin	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	5
53059-15	La Chapelle-Rainsouin	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53059-16	La Chapelle-Rainsouin	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
53059-17	La Chapelle-Rainsouin	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53059-18	La Chapelle-Rainsouin	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53059-19	La Chapelle-Rainsouin	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53059-20	La Chapelle-Rainsouin	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53059-21	La Chapelle-Rainsouin	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53059-22	La Chapelle-Rainsouin	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53092-01	Montsûrs	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	6
53092-02	Montsûrs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53092-03	Montsûrs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
53092-04	Montsûrs	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53092-05	Montsûrs	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53092-06	Montsûrs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53092-07	Montsûrs	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53092-10	Montsûrs	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53092-11	Montsûrs	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53092-12	Montsûrs	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53097-01	Évron	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53097-02	Évron	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53097-03	Évron	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53097-04	Évron	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53097-05	Évron	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53097-06	Évron	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53105-01	Gesnes	0	1	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53113-01	Hambers	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53113-02	Hambers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53113-03	Hambers	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	5
53120-02	Izé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
53120-03	Izé	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53120-04	Izé	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3
53120-05	Izé	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3
53120-06	Izé	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53120-07	Izé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
53120-08	Izé	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53120-09	Izé	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3
53120-10	Izé	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53120-11	Izé	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53120-12	Izé	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53120-13	Izé	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53120-14	Izé	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53120-15	Izé	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
53120-16	Izé	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
53120-17	Izé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
53120-18	Izé	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53120-19	Izé	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53120-20	Izé	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53120-21	Izé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53120-22	Izé	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53120-23	Izé	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53120-24	Izé	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53120-25	Izé	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53120-26	Izé	0	1	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53120-28	Izé	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
53120-30	Izé	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53120-31	Izé	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53120-33	Izé	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
53120-36	Izé	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53134-01	Livet	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53134-02	Livet	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53153-01	Mézangers	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	4
53153-02	Mézangers	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	5
53159-01	Montsûrs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
53159-02	Montsûrs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
53159-06	Montsûrs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
53159-07	Montsûrs	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53159-08	Montsûrs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53159-09	Montsûrs	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3
53159-10	Montsûrs	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3
53159-12	Montsûrs	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53159-13	Montsûrs	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53159-15	Montsûrs	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
53159-16	Montsûrs	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53159-17	Montsûrs	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53159-18	Montsûrs	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53159-19	Montsûrs	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3
53159-20	Montsûrs	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53159-21	Montsûrs	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53159-22	Montsûrs	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53159-23	Montsûrs	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53159-24	Montsûrs	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53161-01	Montsûrs	0	1	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53161-02	Montsûrs	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53161-03	Montsûrs	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	6
53161-04	Montsûrs	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53161-05	Montsûrs	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53161-06	Montsûrs	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53161-07	Montsûrs	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53161-08	Montsûrs	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53161-09	Montsûrs	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53161-10	Montsûrs	0	1	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53161-11	Montsûrs	0	1	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53161-12	Montsûrs	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53161-14	Montsûrs	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53161-16	Montsûrs	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
53161-17	Montsûrs	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53163-01	Neau	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	4

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53163-02	Neau	0	1	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53205-02	Montsûrs	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53205-03	Montsûrs	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53205-07	Montsûrs	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53205-08	Montsûrs	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53205-09	Montsûrs	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53205-10	Montsûrs	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53205-11	Montsûrs	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53205-12	Montsûrs	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53218-01	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	5
53218-02	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	6
53218-03	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53218-04	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
53218-05	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53218-06	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	1	1	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
53218-07	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	1	1	1	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
53218-08	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	5
53218-09	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	5
53218-10	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	5

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53218-11	Sainte-Gemmes-le-Robert	1	1	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	6
53218-12	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	4
53218-13	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	1	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53218-14	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
53218-15	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	0	0	1	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53218-16	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	6
53218-17	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	7

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53218-18	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53218-19	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53218-20	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53218-21	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
53218-22	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
53218-23	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53218-24	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53218-25	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	5
53218-26	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	0	1	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53218-27	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53218-28	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	1	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
53218-29	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53218-30	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53218-31	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	0	1	1	0	0	0	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53218-32	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	0	1	1	0	0	0	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
53218-36	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	0	0	1	1	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53218-37	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	0	0	1	1	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53218-38	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53218-39	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53218-40	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53218-41	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53218-42	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	1	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
53218-43	Sainte-Gemmes-le-Robert	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	6
53220-01	Saint-Georges-le-Fléchard	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53220-02	Saint-Georges-le-Fléchard	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53220-03	Saint-Georges-le-Fléchard	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53220-04	Saint-Georges-le-Fléchard	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53220-05	Saint-Georges-le-Fléchard	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53221-01	Saint-Georges-sur-Erve	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2
53221-03	Saint-Georges-sur-Erve	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
53221-06	Saint-Georges-sur-Erve	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53228-03	Blandouet-Saint Jean	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53228-04	Blandouet-Saint Jean	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	4
53228-06	Blandouet-Saint Jean	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53228-07	Blandouet-Saint Jean	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53228-08	Blandouet-Saint Jean	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53228-12	Blandouet-Saint Jean	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53228-13	Blandouet-Saint Jean	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53228-16	Blandouet-Saint Jean	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53228-17	Blandouet-Saint Jean	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53228-18	Blandouet-Saint Jean	0	1	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53244-01	Montsûrs	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
53244-02	Montsûrs	0	1	0	1	1	1	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	10
53244-03	Montsûrs	0	1	0	0	1	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53244-04	Montsûrs	0	1	0	0	1	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53244-07	Montsûrs	0	1	0	0	1	1	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
53244-09	Montsûrs	0	1	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53244-10	Montsûrs	0	1	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53244-11	Montsûrs	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	4
53248-01	Saint-Pierre-sur-Erve	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	8

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53248-02	Saint-Pierre-sur-Erve	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53248-03	Saint-Pierre-sur-Erve	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53248-04	Saint-Pierre-sur-Erve	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53248-05	Saint-Pierre-sur-Erve	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53248-06	Saint-Pierre-sur-Erve	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53248-07	Saint-Pierre-sur-Erve	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53248-08	Saint-Pierre-sur-Erve	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53248-09	Saint-Pierre-sur-Erve	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53248-10	Saint-Pierre-sur-Erve	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53248-11	Saint-Pierre-sur-Erve	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53248-12	Saint-Pierre-sur-Erve	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8
53249-02	Vimartin-sur-Orthe	0	0	1	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53249-04	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-06	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-08	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-09	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-10	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3
53249-72	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-100	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-101	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53249-102	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-103	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-104	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	4
53249-105	Vimartin-sur-Orthe	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-106	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-109	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-11	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3
53249-110	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-111	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-112	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53249-116	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-117	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-118	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-12	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53249-120	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-121	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53249-122	Vimartin-sur-Orthe	1	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53249-124	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-125	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	5
53249-126	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	4

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53249-127	Vimartin-sur-Orthe	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-128	Vimartin-sur-Orthe	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	5
53249-129	Vimartin-sur-Orthe	0	1	1	0	1	0	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	7
53249-13	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-130	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-132	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-134	Vimartin-sur-Orthe	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53249-135	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-136	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	4
53249-137	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53249-138	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-139	Vimartin-sur-Orthe	1	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53249-140	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-141	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-142	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-145	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53249-146	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-147	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53249-148	Vimartin-sur-Orthe	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-15	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53249-151	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-152	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-154	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-155	Vimartin-sur-Orthe	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-156	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-157	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-158	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-159	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-16	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-160	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53249-162	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-163	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
53249-165	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3
53249-166	Vimartin-sur-Orthe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-18	Vimartin-sur-Orthe	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53249-19	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-20	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3
53249-21	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
53249-22	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
53249-24	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53249-25	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
53249-26	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53249-27	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53249-28	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53249-29	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	5
53249-32	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-33	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-34	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-35	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-36	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53249-37	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-38	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-39	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-40	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-41	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-42	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-43	Vimartin-sur-Orthe	0	0	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
53249-44	Vimartin-sur-Orthe	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53249-45	Vimartin-sur-Orthe	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53249-46	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53249-47	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3
53249-48	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3
53249-49	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-50	Vimartin-sur-Orthe	1	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53249-51	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-52	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-53	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-54	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-55	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53249-56	Vimartin-sur-Orthe	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53249-57	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-58	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	4
53249-59	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53249-60	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	4
53249-61	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	1	1	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	7
53249-62	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-63	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3
53249-64	Vimartin-sur-Orthe	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
53249-65	Vimartin-sur-Orthe	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
53249-66	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53249-67	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
53249-68	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-69	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-70	Vimartin-sur-Orthe	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53249-71	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	5
53249-73	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	5
53249-74	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	5
53249-75	Vimartin-sur-Orthe	0	1	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53249-76	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-77	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53249-78	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-79	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-80	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-81	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-82	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3
53249-83	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	1	1	0	0	1	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
53249-84	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	6
53249-85	Vimartin-sur-Orthe	0	1	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53249-86	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-87	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53249-88	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-89	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-90	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53249-91	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-92	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53249-93	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53249-94	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53249-95	Vimartin-sur-Orthe	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	4
53249-96	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53249-97	Vimartin-sur-Orthe	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53256-01	Saint-Thomas-de-Courceriers	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53256-02	Saint-Thomas-de-Courceriers	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
53256-03	Saint-Thomas-de-Courceriers	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53256-06	Saint-Thomas-de-Courceriers	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53256-07	Saint-Thomas-de-Courceriers	0	1	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	6
53256-08	Saint-Thomas-de-Courceriers	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
53256-09	Saint-Thomas-de-Courceriers	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53256-10	Saint-Thomas-de-Courceriers	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	4
53256-11	Saint-Thomas-de-Courceriers	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
53256-12	Saint-Thomas-de-Courceriers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
53256-13	Saint-Thomas-de-Courceriers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
53256-14	Saint-Thomas-de-Courceriers	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53256-15	Saint-Thomas-de-Courceriers	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53256-16	Saint-Thomas-de-Courceriers	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	3

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53256-17	Saint-Thomas-de-Courceriers	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	3
53256-18	Saint-Thomas-de-Courceriers	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53256-19	Saint-Thomas-de-Courceriers	0	1	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
53256-20	Saint-Thomas-de-Courceriers	0	1	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
53256-21	Saint-Thomas-de-Courceriers	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53256-23	Saint-Thomas-de-Courceriers	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53256-24	Saint-Thomas-de-Courceriers	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
53257-01	Saulges	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53257-02	Saulges	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1	1	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
53257-03	Saulges	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1	1	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
53264-01	Thorigné-en-Charnie	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53264-02	Thorigné-en-Charnie	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53264-03	Thorigné-en-Charnie	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53264-04	Thorigné-en-Charnie	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53264-05	Thorigné-en-Charnie	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53264-06	Thorigné-en-Charnie	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53265-02	Torcé-Viviers-en-Charnie	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53265-07	Torcé-Viviers-en-Charnie	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53265-08	Torcé-Viviers-en-Charnie	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53265-10	Torcé-Viviers-en-Charnie	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53265-11	Torcé-Viviers-en-Charnie	0	1	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
53265-12	Torcé-Viviers-en-Charnie	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53265-13	Torcé-Viviers-en-Charnie	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53266-02	Trans	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53266-03	Trans	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53266-04	Trans	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53266-05	Trans	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53266-06	Trans	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53266-08	Trans	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53266-09	Trans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53266-10	Trans	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53266-11	Trans	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

citadia_id	citadia_com	Exploitation agricole	Parcelle RPG[1]	ZNIEFF 1	Cours d' eau	ZNIEFF 2	Natura 2000	Natura 2000 à -20km	PNR	ENS	Haie	Zone humide	Boisement	PSG ou CBPS[1]	Site inscrit/classé	Monument historique	Périmètre abords MH	SPR[1]	ZPPA	PPRI	Atlas zone inondable	Cavité souterraine	PPRMT	Retrait/gonflement argiles	Captage eau potable	SIS[1]	BASIAS	ICPE	Transport matières dangereuses	Route bruyante	Lignes THT/antennes	TOTAL
53266-12	Trans	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53266-13	Trans	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53267-01	Vaiges	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
53267-02	Vaiges	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	4
53267-03	Vaiges	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
53267-04	Vaiges	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
53267-07	Vaiges	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4